

REGION BRETAGNE

AVIS EMIS PAR

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

LORS DE SA SESSION DU 19 MARS 2007

Le Conseil économique et social de Bretagne se prononce, lors des votes en séance, non pas sur les rapports qui lui sont soumis, mais sur les rapports présentés par les rapporteurs du Conseil économique et social Régional. Ils constituent ses avis.

Conseil économique et social Régional

2ème réunion de 2007

SOMMAIRE

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL CONTRAT DE PROJETS ETAT REGION (CPER).....	5
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE.....</i>	<i>7</i>
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES.....</i>	<i>49</i>
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT RÉGIONAL DES VOYAGEURS ENTRE LA REGION BRETAGNE ET LA SNCF -2007-2011.....	89
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE.....</i>	<i>91</i>
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES.....</i>	<i>97</i>
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL CONVENTION DE TRANSFERT DES AERODROMES CIVILS DE BREST, QUIMPER, RENNES ET DINARD-PLEURTUIT.....	103
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE.....</i>	<i>105</i>
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES.....</i>	<i>111</i>
VŒU DU CESR.....	115
« CONCERNANT LE PLAN DE SUPPRESSIONS D'EFFECTIFS DU GROUPE ALCATEL-LUCENT »	115
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE.....</i>	<i>117</i>
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES.....</i>	<i>121</i>
VŒU DU CESR.....	135
« SIGNATURE DU DÉCRET DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR LA DESSERTE FERROVIAIRE A GRANDE VITESSE - BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE ».....	135
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE.....</i>	<i>137</i>
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES.....</i>	<i>141</i>

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

CONTRAT DE PROJETS ETAT REGION (CPER)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 19 MARS 2007

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de Mars 2007

Sur proposition de M. Michel NUSIMOVICI, Rapporteur Général

PROJET D'AVIS DU CESR SUR LE DOCUMENT DU CONSEIL REGIONAL :

« CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013 »

1. Concernant les propositions du Président du Conseil régional

1.1. Le rapport présenté par le Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional soumet ce jour à l'avis du Conseil économique et social régional (CESR) un rapport intitulé « Contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 ».

Tout d'abord, il convient de souligner que ce rapport n'est pas le CPER tel que celui-ci sera soumis à la signature de la Région et de l'Etat, puisque ce document n'est pas finalisé.

Néanmoins, le rapport présenté préfigure largement le futur CPER et nous informe sur les points qui, à ce stade, sont toujours en discussion ou font l'objet d'un accord des deux parties.

1.2. Rappel des précédents avis du CESR

Il peut être utile de rappeler les étapes antérieures de la consultation du CESR :

- ❖ *Le 6 juin 2006*, le CESR s'est prononcé sur le « Diagnostic territorial de la Bretagne » élaboré par l'Etat et sur une communication du Président du Conseil régional faisant le point sur la réalisation du précédent Contrat de Plan et des travaux de préparation du CPER 2007-2013 ainsi que des programmes opérationnels européens.
- ❖ *Le 2 octobre 2006*, le CESR s'est prononcé sur l'analyse faite par la Région du mandat de négociation reçu par la Préfecture le 18 juillet et sur la position régionale. La Région soulignait l'insuffisance de l'enveloppe de l'Etat qui se montait à environ **502 M€** (y compris les crédits de l'ADEME et de l'agence de l'eau) et demandait une réévaluation de cette enveloppe.

- ❖ *Le 20 novembre 2006*, le CESR s'est prononcé favorablement sur la maquette élaborée par la Région (en concertation avec la Conférence territoriale) ; laquelle englobait le CPER et les programmes opérationnels européens et était basée sur l'espoir que l'enveloppe de l'Etat pourrait être portée à **733 M€** (avec, en plus, 35 M€ pour le projet de langue bretonne).

1.3. Que s'est il passé depuis le 20 novembre ?

Depuis, les négociations entre la Région et l'Etat ont permis d'aboutir à une réévaluation de l'enveloppe des crédits de l'Etat pour le financement du CPER. La participation de l'Etat s'élèverait finalement à **594 M€**, ce qui représente une augmentation de plus de 18 % par rapport à l'enveloppe initiale de **502 M€**

Cette augmentation correspond à des augmentations de la partie contractualisée de certains budgets ministériels (équipement, agriculture, culture, aménagement, écologie et développement durable, défense), comme il est indiqué à la page 2 du rapport qui nous est soumis.

Le montant de la participation de l'Etat n'étant pas celui que la Région avait escompté pour construire la maquette régionale présentée en novembre 2006 (- 19 %), **cette maquette a dû être aménagée.**

C'est sur cette nouvelle base que de nouvelles négociations entre l'Etat et la Région ont été entamées. A l'heure qu'il est, ces négociations ne sont pas terminées ce qui explique notamment l'absence de tableau financier consolidé dans le rapport qui nous est présenté.

1.4. La nouvelle architecture du CPER

La maquette élaborée par la Région en novembre 2006 comprenait **dix grands projets.**

La structure générale du futur CPER se stabiliserait, aujourd'hui, autour de **huit « grands projets »** pour lesquels la Région propose les intitulés suivants :

- n° 1. Renforcer la compétitivité de la Bretagne en améliorant son accessibilité
- n° 2. Construire une nouvelle ambition pour l'agriculture et l'agroalimentaire
- n° 3. Conforter la performance de notre système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation
- n° 4. Développer une politique maritime intégrée
- n° 5. Atteindre le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques

- n° 6. Préserver la biodiversité, maîtriser l'énergie et développer une gestion durable de l'air et des déchets
- n° 7. Favoriser l'égal accès au marché du travail en valorisant les compétences des jeunes et des femmes et en anticipant les mutations économiques
- n° 8. Conforter le rayonnement des territoires bretons

A ces huit grands projets s'ajoute le « Volet territorial » du CPER.

Par rapport à la maquette régionale présentée en novembre, les principales modifications dans la structure du document portent sur les deux points suivants :

Le **grand projet n° 3** qui s'intitulait : « *Valoriser les filières-clefs de l'économie régionale pour créer de la valeur ajoutée et de l'emploi* », et pour lequel une enveloppe de l'Etat de 46,6 M€ était souhaitée par la Région, disparaît dans la présente proposition du Président du Conseil régional.

Un accord de principe a été donné par l'Etat pour que **le plan de développement de la langue bretonne** qui faisait l'objet du grand projet n° 9 dans la maquette de la Région présentée en novembre fasse l'objet d'une convention additionnelle pour un montant financier de l'ordre de 35 M€

1.5. Les principaux points d'accord et de désaccord

Les négociations entre la Région et l'Etat ont permis d'aboutir à des accords mais d'importants désaccords subsistent encore.

Le grand projet sur l'enseignement supérieur et la recherche (grand projet n° 3) fait l'objet d'un large consensus, même si trois projets de recherche ciblés sont encore en discussion (projet Vigisat à Brest, bassin de modélisation à Lorient, AFSSA). Le grand projet sur l'enseignement supérieur et la recherche constitue, aujourd'hui, le principal élément de satisfaction pour les deux partenaires.

Quant aux points de désaccords, ils portent notamment sur :

- certains points du **volet ferroviaire** du grand projet n° 1 (« *Renforcer la compétitivité de la Bretagne en améliorant son accessibilité* ») : bien que l'Etat et la Région soient d'accord sur l'essentiel, c'est-à-dire la priorité du projet de Bretagne à Grande Vitesse (BGV), certains points de ce dossier font encore l'objet de discussion ;
- le « grand projet » n° 4 (« *Développer une politique maritime intégrée* »), à savoir notamment : **le volet portuaire** sur lequel il existe un profond désaccord, et **le volet gestion intégrée des zones côtières** pour lequel la Région souhaiterait que les crédits Etat soient nettement réévalués ;
- **les projets d'aménagement « territorialisés »** (le « grand projet » n° 8 : « *Conforter le rayonnement des territoires bretons* » et le volet territorial) ; où les logiques des deux

partenaires sont sensiblement différentes, l'Etat contractualisant essentiellement sur des projets métropolitains alors que la Région souhaiterait contractualiser aussi sur des projets visant à assurer un meilleur équilibre entre les territoires ;

- les crédits Etat affectés à l'aménagement du territoire mais aussi à la **culture** qui sont jugés largement insuffisants par le Président du Conseil régional ;
- **le volet territorial** : pour lequel la participation de l'Etat (35 M€ à ce jour) est également jugée très insuffisante.

Ces trois derniers points de désaccord montrent qu'il existe une importante divergence de vues entre l'Etat et la Région en matière d'aménagement du territoire.

Sur cette **thématique de l'aménagement du territoire** et sur le volet territorial, le CESR s'est déjà exprimé lors de sa session de novembre, notamment à propos de ce qui constituait alors le grand projet 9 : « *Conforter la structuration urbaine régionale et l'aménagement du territoire* ». A ce propos, il tient à souligner qu'au-delà même des questions liées à l'habitat qui sont réglées en dehors du CPER, à savoir notamment dans le cadre de la convention ANRU (agence nationale de rénovation urbaine), la problématique du logement reste un enjeu majeur d'aménagement.

Sans reprendre tous les points qui figurent dans son précédent avis, le CESR rappelle que, d'un point de vue général, il regrette que le futur CPER ne mette pas suffisamment l'accent sur une véritable politique d'aménagement au service de tous les territoires, y compris ceux qui sont le moins en capacité de relever le défi d'une compétitivité accrue.

2. Observations générales du CESR

Le CESR regrette qu'aucune mention de ses trois précédents avis ne figure dans le rapport présenté par le Président du Conseil régional, et que, contrairement au souhait qu'il avait exprimé, le Président du CESR n'ait pas été invité en qualité d'observateur aux réunions de la Conférence territoriale (ce qui aurait permis au CESR d'être mieux informé de l'avancement des négociations).

Le CESR souhaite, de plus, exprimer une série d'observations.

2.1. Un nouveau rapport d'étape et une nouvelle architecture pour le CPER

Après la session du 20 novembre, le CESR s'attendait à ce que lui soit présenté le Contrat de projets sous sa forme définitive. Il tient donc à exprimer sa surprise et ses craintes en constatant que des divergences subsistent encore entre l'Etat et la Région sur des thèmes considérés par cette dernière comme « *particulièrement prioritaires* » pour la Bretagne.

Le mandat de négociation reçu par la Préfecture au mois de juillet s'articulait autour de huit grands projets. La maquette de la Région présentée en novembre en comprenait dix. La structure du futur CPER semble devoir finalement s'articuler à nouveau autour de huit grands projets, mais ceux-ci sont différents des huit grands projets initiaux du mandat de négociation. Bien entendu, cette géométrie variable complique la comparaison entre les différentes versions que le CESR a étudiées. Il est par ailleurs difficile d'établir des relations claires entre la maquette présentée en novembre par la Région et le présent rapport, en raison des modifications concernant les intitulés, les périmètres et les montants alloués aux différents projets.

2.2. Les points d'accord et les questions encore en suspens

Dans ces conditions, le CESR prend acte des points d'accord et de désaccord entre l'Etat et la Région.

Le projet sur l'enseignement supérieur et la recherche fait l'objet d'un très large accord. Le CESR s'en félicite mais tient aussi à souligner que de nombreux projets qui figuraient dans le Contrat de Plan 2000-2006 n'ont pas été réalisés et se retrouvent de fait dans le nouveau CPER 2007-2013, ce qui mobilise une partie des nouveaux crédits.

En ce qui concerne les points de désaccord, qui restent nombreux, le CESR souhaite que la situation puisse évoluer rapidement, en particulier sur des volets aussi fondamentaux que le volet ferroviaire, la politique maritime ou le volet territorial.

2.3. La disparition du grand projet n° 3 qui figurait dans la maquette de novembre

Le CESR s'interroge sur le fait que le grand projet n° 3 portant sur le développement économique qui figurait dans la maquette régionale disparaisse en raison de l'absence de crédits Etat. D'abord, cette suppression semble contraire au principe n° 2 retenu par la Région pour l'élaboration du CPER, principe qui stipule le maintien de projets même lorsque l'Etat n'intervient pas sur ses propres crédits (Cf. page 6 du rapport qui nous est soumis). Ensuite le CESR s'interroge : faut-il voir dans cette disparition l'abandon d'une ambition ? Il demande en outre que soit confirmée l'ambition globale pour créer de la valeur ajoutée et de l'emploi et pose la question des moyens qui seront maintenus dans ce but, y compris en ce qui concerne l'économie sociale.

La restructuration des grands projets a conduit à intégrer une partie du projet initialement proposé sous le titre « *Valoriser les filières clefs de l'économie régionale pour créer de la valeur ajoutée et de l'emploi* » dans l'actuel projet « *Conforter la performance de notre système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation* ». Il ne faudrait pas, par une lecture trop rapide de ces rapprochements, confondre les attentes de ces projets. L'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas seuls garants de la valeur ajoutée et de l'emploi.

D'autres remarques à ce sujet figurent ci-après dans les observations sur le volet « Innovation et performance des entreprises » du grand projet n° 3 sur l'enseignement supérieur et la recherche.

2.4. Les conventions additionnelles

Le CESR appuie le Président du Conseil régional dans sa demande pour que le principe des conventions additionnelles qui sont prévues figure de façon explicite dans le futur CPER. Il en va ainsi de la convention additionnelle sur la langue bretonne mais aussi des conventions additionnelles relatives aux structures d'observation sectorielle qui ne sont pas contractualisables (observatoire régional du tourisme, observatoire régional de la santé...) et notamment des autres conventions additionnelles relatives au projet n° 7 (« Favoriser l'égal accès au marché du travail en valorisant les compétences des jeunes et des femmes et en anticipant les mutations économiques »), à savoir une convention additionnelle sur l'enseignement secondaire et une convention sur la formation des personnels de maintien à domicile.

2.5. L'engagement des autres collectivités territoriales

Le CESR donne acte du fait que l'Etat et la Région seront les seuls signataires du CPER et que les autres collectivités territoriales seront engagées par la voie de conventions d'application.

3. Observations sur les huit « grands projets »

Les observations qui suivent viennent compléter l'avis du CESR du 20 novembre (*Cf. annexe*), lequel abordait déjà la plupart des thématiques qui sont de nouveau évoquées.

<i>Projet 1 : Renforcer la compétitivité de la Bretagne en améliorant son accessibilité</i>
--

↳ Volet ferroviaire

Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le président du Conseil régional indique que le plan de financement global du projet 1 dans le CPER est proposé pour un total de 572 M€ avec la répartition suivante : Etat 129 M€, Région 142 M€, Collectivité locale 106 M€, RFF plus Pays de la Loire 100 M€, FEDER 100 M€, alors que la

maquette initiale prévoyait un total de 665 M€ avec une part Etat de 170 M€, Région 203 M€, Collectivités locales 115,5 M€, autres dont RFF 76,5 M€, FEDER 100M€. Pour autant le volet ferroviaire reste un axe majeur du futur contrat de projet, car il mobilise près de 130 M€ de crédit d'état, près de 150 M€ de la région et 100 M€ du FEDER sur le volet ferroviaire et qu'il sera fait appel à un financement complémentaire de 140 M€ des autres collectivités sur ce même volet.

Il indique que si le principe d'affectation massive et prioritaire de crédits sur le projet « Bretagne à Grande Vitesse » est acquis, le financement des autres projets demeure un sujet de divergences avec l'Etat, d'autant que le montant total des travaux dépasserait le milliard d'euros.

Devant faire des choix la Région propose de répartir l'enveloppe comme suit :

- 115 M€ pour la BGV (plus 100M€ FEDER)
- 9,4 M€ pour les déplacements de la vie quotidienne
- 10,34 M€ pour les transports urbain en site propre
- 4,27 M€ pour le fret ferroviaire.

Pour le Président du Conseil Régional, le projet BGV reste la priorité qui fait l'unanimité en Bretagne ; l'ensemble des collectivités est favorable à la mobilisation du FEDER pour 100 M€ sur cette opération et la participation de l'Etat à hauteur de 115 M€ est un montant plancher en deçà duquel la réalisation du projet serait remise en cause.

Il indique que bien que la LGV Bretagne - Pays de la Loire relève de financements spécifiques, une part des acquisitions foncières et des études préalables à la déclaration d'utilité publique doit être inscrite au contrat de projet, sur demande de l'Etat.

Concernant les axes Rennes/Brest et Rennes/Quimper, il propose d'inscrire l'intégralité de la fin de la première phase (210 M€) et une partie de la deuxième (99,4 M€) dans le CPER.

Enfin l'arrivée du TGV aura des répercussions sur la gare de Rennes et il est proposé l'inscription de 50 M€ pour sa désaturation, ainsi que 17 M€ pour l'amélioration de l'accessibilité des gares.

Le Président du Conseil Régional indique que l'autre point concerne les déplacements de la vie quotidienne et le fret et qu'il ne reste que 14 M€ de crédit d'état pour ces projets.

Ces projets concernent l'axe Brest/Quimper avec une estimation de travaux comprise entre 30 et 300 M€, la liaison Rennes/Nantes, la modernisation de la ligne Dinan/Dol/Pontorson, la billettique, le développement du fret sur les axes La Brohinière/Mauron pour 8 M€ et Auray/Pontivy, St Briec/Loudéac et le raccordement de la plate-forme multimodale de Chateaubourg au fret.

Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

La lecture du Contrat de projets fait apparaître la volonté du Conseil Régional de considérer le volet ferroviaire du grand projet 1 comme un axe majeur du futur CPER en mobilisant près de 130 M€ de crédit d'Etat, près de 150 M€ de la Région et 100 M€ du FEDER. Le CESR note le large consensus des Collectivités territoriales pour mobiliser cette part significative du FEDER sur

l'opération BGV, rejoignant ainsi la volonté des socioprofessionnels de voir ce projet aboutir dans les délais pour autant que l'Etat participe à la hauteur annoncée.

Le CESR approuve la volonté de la Région de moderniser les axes Rennes/Brest et Rennes/Quimper par l'inscription de l'intégralité de la fin de la première phase pour 210M€ et une partie de la deuxième pour 99,4 M€ Pour le CESR la désaturation de la gare de Rennes est une priorité pour faire face à l'augmentation présente et à venir du trafic TER, grandes lignes, fret et la densification de l'offre régionale. Cette opération doit être menée de pair avec l'amélioration de l'accessibilité des gares.

Le CESR constate qu'il ne reste que 14 M€ de crédit d'Etat pour les projets de déplacements de la vie quotidienne et le fret. Concernant l'axe Brest/Quimper, si l'amélioration de la desserte doit passer par la construction d'un nouveau franchissement de l'Elorn, cette opération devrait sans doute faire l'objet d'un financement spécifique (300 M€). Cependant, il est urgent de lancer dès maintenant une première phase de travaux de modernisation pour diminuer le temps de trajet entre Brest et Quimper.

Pour ce qui concerne l'axe Rennes/Nantes le CESR approuve le principe d'une étude prise en charge entre les deux régions Bretagne et Pays de la Loire prenant en compte l'impact de la mise en service du nouvel aéroport Notre Dame des Landes sur les déplacements.

L'amélioration des conditions des dessertes vers Le Mont St Michel et la Normandie est approuvée par le CESR. On peut s'étonner que l'axe Lamballe/Dinan permettant de relier la Bretagne Nord à Dol/Pontorson soit oublié.

Concernant le fret, le CESR approuve la réhabilitation de l'axe Mauron/La Brohinière permettant une solution intermodale aux entreprises s'implantant dans cette zone. Dans le même ordre d'idées, il est urgent que des travaux de rénovation soient effectués sur la ligne St Briec/Auray, cet axe desservant de nombreuses usines agro-alimentaires. Il en est de même de l'aménagement de la gare de St Briec, qui sur ce même axe doit faire passer des trains fret, les dessertes des zones industrielles, voire demain des trains tram vers Quintin.

Le CESR ne peut donc que regretter que pour l'ensemble de ces projets structurants pour la Région les crédits d'Etat soient limités à 14 M€ Néanmoins, malgré quelques inconnues, le projet BGV reste l'axe majeur de ce futur CPER pour le grand projet n° 1 qui est de renforcer la compétitivité de la Bretagne en améliorant son accessibilité.

↳ Volet Haut débit

Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le haut débit est présenté comme l'un des grands enjeux de la compétitivité de la Bretagne.

Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Pour le CESR, ce n'est pas le haut débit qui est l'un des grands enjeux de compétitivité de la Bretagne mais le *très* haut débit.

Nous l'avons déjà dit lors de la discussion du rapport Bretagne 2.0 et du précédent rapport sur la proposition du CPER en novembre 2006.

Ceci, bien sûr, passe par le haut débit pour tous en Bretagne avant fin 2007.

Le CESR approuve la volonté régionale de faire de la Bretagne une Région pilote en Très Haut Débit, compte tenu de son histoire, ses capacités R&D en TIC et son pôle de compétitivité à vocation mondiale «Images et réseaux», même si celles-ci sont mises en danger par les récentes décisions d'ALCATEL-LUCENT-CIT. Les infrastructures en fibre optique - noire (c'est-à-dire non chargée) - sont à cet égard indispensables.

Une réflexion sur l'accessibilité aux services publics pourrait être engagée à cette occasion.

Il apparaît évident qu'une concertation doit s'engager rapidement entre toutes les collectivités bretonnes, ce qui serait d'ailleurs la garantie d'une couverture totale du territoire, pour mettre sur pied un « plan technique, financier et de « formation-vulgarisation » » présenté pour avis et propositions d'exécution aux opérateurs.

Projet 2 : Construire une nouvelle ambition pour l'agriculture et l'agroalimentaire

Rappel des propositions du Président du Conseil Régional

Le grand projet n° 2 est décliné en plusieurs points :

- réorienter une partie des productions agroalimentaires standards vers des produits à plus grande valeur ajoutée (compensation des baisses de volume)
- rester leader sur les grands marchés des produits de consommation en consolidant le capital de confiance par l'excellence « qualité sanitaire » et « produit » et en abaissant les coûts de production par des gains de productivité, y compris en matière d'économie d'énergie
- développer les secteurs des produits sous signes officiels de qualité en valorisant, notamment à l'export, l'image de marque des produits de Bretagne
- accompagner la modernisation environnementale des exploitations et des activités agricoles
- contribuer au maintien d'un tissu dense d'exploitations agricoles sur le territoire, en favorisant la transmission des structures et en consolidant les projets d'installation.

Concernant la modernisation environnementale des exploitations et des activités agricoles, l'objectif est d'accompagner les exploitations agricoles dans l'amélioration des pratiques agronomiques, des pratiques de fertilisation et phytosanitaires, dans une réflexion pour l'autonomie énergétique, la gestion durable des milieux agricoles (biodiversité) et l'aménagement de l'espace rural.

Observations sur les propositions du Président du Conseil Régional

- Observation générale :

Concernant la maquette financière du grand projet n° 2, le CESR s'interroge sur sa construction. Quels sont les montants réellement validés par l'Etat et à combien se monte sa participation ? L'Etat alloue-t-il réellement 60 M€ de crédits supplémentaires (par rapport au mandat de négociation initial) ou seulement 17,5 M€ ?

De plus, si l'on regarde en parallèle le grand projet n° 5 (« *Atteindre le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques* »), on constate que la participation de l'Etat a fortement augmenté (53,6 M€) alors que dans le même temps la contribution de l'Agence de l'Eau (57 M€) disparaissait. Cette contribution est-elle intégrée à la part Etat ?

- En matière agro-environnementale :

Le CESR soutient les orientations développées dans le cadre du Plan végétal pour l'environnement (PVE) ainsi que le programme d'aménagement paysager et la réflexion sur l'énergie en agriculture. Mais il ne faut pas oublier le PMPOA (programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole) / PMBE (plan de modernisation des bâtiments d'élevage), la Charte des Prescripteurs qui sont des outils importants d'évolution des pratiques vers une appropriation environnementale forte.

De plus, le PVE n'est pas éligible à l'ensemble du territoire breton puisque son action a été ciblée sur les communes à dominante légumière. Au vu de la taille de l'enveloppe annuelle, cela revient à cibler préférentiellement et quasiment exclusivement les producteurs de légumes pour 2006 et 2007. Une ouverture sera donc à envisager pour les années suivantes.

Quand aux autres actions proposées dans l'objectif n° 4, si l'affichage est intéressant, la réalité financière risque de limiter fortement les réalisations.

Le CESR constate aussi que le volet « recherche appliquée et transfert vers l'agriculture » est absent des objectifs présentés ici. Pourtant, ce domaine permet de travailler sur la diversité des approches techniques, mais aussi au niveau territorial du local au régional (débat locaux dans les pays, forum agriculture et société...) et donc d'intégrer les dimensions sociétales.

Il émet donc le souhait de voir renforcer le volet de transfert et de développement de ces pratiques vers tous les agriculteurs par le biais d'une animation agricole ciblée et fortement présente sur le terrain.

- En matière de transmission et d'installation :

Le CESR soutient les actions engagées en termes d'installation et de transmission et pour le maintien du potentiel de production de la région Bretagne.

En conclusion, il est difficile de s'y retrouver dans les lignes budgétaires affichées et de repérer clairement l'affectation des crédits par grand type d'actions. Les connexions existant entre le grand projet n° 2 et le grand projet n° 5 ne favorisent pas la lecture des budgets affichés. Il semble souhaitable que les montants par actions soient clairement identifiés.

Projet 3 : Conforter la performance de notre système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

↳ Volet Enseignement supérieur :

Rappel des propositions du Président du Conseil Régional

L'assiette des dépenses éligibles au CPER peut être évaluée à 407 M€ (dont 201,3 pour l'enseignement supérieur et 205,7 au titre de la recherche).

Financements prévus :

- Etat : 160,4 M€
- FEDER : 67 M€
- Collectivités : 167,1 M€
- Autres financeurs : 12,5 M€

La répartition des financements pour l'enseignement supérieur se fera théoriquement selon la clé suivante : 50 % pour l'Etat, 16,66 % pour la Région, 16,66 % pour le Département, 16,66 % pour les agglomérations. Dans la réalité, les taux seront variables et dépendront des opérations engagées. C'est ainsi que les Collectivités locales qui souhaitent prendre la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations seront amenées à les financer de manière plus importante. Par ailleurs, la répartition des crédits FEDER risque d'être inégalitaire et la participation des Collectivités locales inégale en fonction des projets et des territoires.

Le CPER, dans le domaine de l'enseignement supérieur, se décline en deux grands objectifs stratégiques :

- *conforter l'offre de formation supérieure sur les dix sites universitaires bretons en tenant compte de leurs spécificités :*

- par la restructuration et la modernisation des campus universitaires des grandes métropoles régionales (Rennes et Brest),
- par la poursuite du développement de l'Université de Bretagne Sud,
- par le renforcement de l'offre de formation supérieure professionnalisante dans les villes moyennes.

Il est aussi prévu de renforcer le développement des réseaux structurants, qu'ils soient matériels (extension du réseau très haut débit sur le territoire régional, développement des réseaux intra campus) ou stratégiques par le soutien à l'Université Européenne de Bretagne, chargée de promouvoir l'attractivité de la recherche et de l'enseignement supérieur.

- *améliorer les conditions d'accueil des étudiants.* L'ensemble des projets retenus représente une enveloppe de 55,7 M€ Il s'agit notamment d'opérations de rénovation de cités universitaires, de la construction de restaurants universitaires et de la création de maisons de l'étudiant.

Observations sur les propositions du Président du Conseil Régional

Le CESR observe que, seul le grand projet n° 3 fait l'objet d'un accord quasi général des services de l'Etat et de l'ensemble des collectivités territoriales sur l'assiette globale.

1°) Sans qu'il soit possible de déterminer précisément la progression des financements (le nouveau contrat est un Contrat de projets et non un Contrat de plan, les opérations relatives à l'enseignement supérieur sont étroitement mêlées à celles relevant de la recherche), il convient de noter qu'il devrait y avoir une amélioration sensible de l'enveloppe des financements par rapport à ce qui avait été programmé dans le Contrat de Plan 2000-2006... si toutefois les grands programmes retenus aboutissent !

2°) La plupart des projets programmés dans le Contrat de Plan 2000-2006 et non réalisés sont repris dans le CPER 2007-2013. Certaines de ces opérations sont très importantes (bâtiment de sciences humaines de l'Université de Rennes 2, Bibliothèque universitaire de droit de l'Université de Rennes 1, Restaurant universitaire de Vannes, etc.). Ceci a pour effet de brouiller la lisibilité des documents analysés. Les retards traduisent le fort désengagement de l'Etat, notamment au cours des dernières années du Contrat de Plan 2000-2006 ce qui ampute d'autant les crédits 2007-2013.

3°) Si le grand projet 3, portant sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, fait l'objet d'un accord quasi général des acteurs directs de la mise en œuvre du présent CPER (services de l'Etat d'une part, Collectivités d'autre part) ou indirects, mais largement associés aux propositions et aux arbitrages, tels les présidents des universités concernées, il n'en reste pas moins vrai que les négociations se sont poursuivies jusqu'au tout début du mois de mars. Ceci a pu se traduire par quelques incertitudes, plus souvent relatives aux opérations de soutien à la recherche qu'à celles centrées sur l'enseignement supérieur.

4°) Les négociations ont été infiniment moins complexes avec les services de l'Etat, et notamment avec le Rectorat, pour tout ce qui touche à l'enseignement supérieur qu'avec les services de l'Etat chargés de la sélection des dossiers relevant de la recherche, plus délicats à monter et à faire valider, dans le respect d'un calendrier fortement contraignant.

5°) La grosse difficulté dans l'analyse du document de synthèse provient du fait que la présentation sous la forme de volets ne correspond pas du tout aux logiques des négociations (et aux tableaux d'opérations successivement produits, qui traduisaient l'évolution de ces négociations). Ceci était initialement prévu mais la démarche de compréhension du document de synthèse n'en est pas facilitée.

6°) L'interpénétration des opérations de recherche et de celles relatives à l'enseignement supérieur est telle qu'il n'est pas facile de faire la part des unes et des autres. Pour des raisons d'homogénéisation des demandes (dans la perspective de maîtrises d'ouvrage cohérentes, entre autres), conformément aux directives ministérielles, ainsi qu'au découpage en programmes nationaux, il a été nécessaire d'attribuer tel programme à la rubrique « recherche », tel autre à la rubrique « enseignement supérieur », ou encore à l'étiquette « vie étudiante », même si, dans chacun des cas, les trois volets sont simultanément visés. Pour la bonne compréhension des présentes remarques, il convient de prendre appui sur quelques exemples. Le programme intitulé Institut Supérieur des Sciences et Technologies de Brest (ISSTB) est fondé sur la restructuration et la modernisation de la Faculté des Sciences de l'UBO ; il présente un volet recherche significatif appuyé sur le développement de plates-formes de gros équipements et mutualisées, complétant une réhabilitation à vocation fortement tournée vers l'enseignement, voire même la vie étudiante. Or il s'agit d'un dossier entièrement catalogué « enseignement supérieur ». L'école d'ingénieurs de Lorient est classée dans la même catégorie, sachant qu'il s'y développera des activités de recherche.

L'inverse est également vrai : de grosses opérations immobilières, tant à Rennes qu'à Brest, voire à Lorient ou à Roscoff, sont rangées dans la catégorie des programmes de recherche, alors que les volets enseignement supérieur de ces projets ne sont pas négligeables. Ceci est le fruit d'un travail très élaboré du Rectorat et de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie, le plus souvent en partenariat avec les présidents des universités les directeurs des grandes écoles de Bretagne, et les représentants en région des grands organismes.

En conclusion, il convient de rappeler avec fermeté qu'un authentique CPER 2007-2013 dans le domaine de l'enseignement supérieur ne peut se concevoir que si les partenaires respectent les termes de ce contrat. Le Contrat de Plan 2000-2006, caractérisé par un fort désengagement de l'Etat au cours des dernières années du contrat, s'est traduit par le report d'opérations majeures initialement programmées et correctement expertisées, ce qui a pour effet direct d'augmenter de façon artificielle la liste des opérations importantes du présent contrat.

↳ Volet Recherche

Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La lecture du document laisse supposer que le budget alloué au volet Recherche du CPER serait de 205,7 M€ après affectation des fonds européens FEDER, une participation équitable de l'Etat d'une part, et de la Région et des collectivités locales d'autre part.

Ce volet Recherche se divise en trois objectifs principaux, à savoir :

- le développement du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) pour 34 M€
- la structure de la recherche autour de 6 phénomènes thématiques fortes (171,7 M€) à savoir :
 - La mer (45,6 M€)
 - Les STIC et mathématiques (18 M€)
 - Agri – Agro - Environnement et développement durable (25,5 M€)
 - Les sciences de la vie et de la santé (29,2 M€)
 - Les sciences humaines et sociales (7,4 M€)
 - Les sciences avec interfaces (43,7 M€)
- la culture scientifique et technique pour 11 911 €

Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Il semble, au niveau global et en termes de budget, que la Recherche soit relativement préservée dans cette négociation du CPER 2007-2013.

Il est cependant impossible à la lecture de ce document de porter un avis pertinent sur ces orientations car :

1. le document définitif, par sa présentation est relativement confus, voire incompréhensible pour le lecteur non initié, comme le montre l'écriture de l'axe Mer
2. La présentation en est trop générale pour analyser les efforts menés sur tel type de programme particulier
3. il n'en ressort aucune possibilité de lecture, en termes de positionnement géographique des projets et des budgets. Or la Recherche doit aussi être un élément porteur dans l'aménagement du territoire.

Compte tenu de ces remarques, le CESR est dans l'attente de précisions complémentaires.

↳ Volet Innovation et performance des entreprises

- **Objectif 1 : Développer le système régional d'innovation**

Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'Etat ne participant que faiblement à son financement, ce volet apparaît surtout comme une formalisation des contreparties régionales (qui seront potentiellement complétées par celles des autres collectivités) aux crédits du FEDER.

Ce volet comprend deux objectifs, à savoir :

- Développer le système régional d'innovation
- Soutenir la performance des entreprises bretonnes

Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Pour les Contrats précédents, il a fallu un an de préparation et six mois de négociation afin de les élaborer. Ayant démarré la réflexion tardivement au cours de l'année 2006, il n'est guère surprenant qu'à ce jour, nous ne puissions pas disposer de la version définitive du Contrat de projets 2007-2013. Toutefois, nous devons rappeler, qu'en théorie, ce contrat aurait dû être effectif depuis le 1^{er} janvier 2007. Alors que, dans la réalité, trois mois après la date de démarrage, nous n'avons qu'un projet de contrat et non un Contrat de projets. Ce qui n'est pas sans poser des problèmes opérationnels pour l'ensemble des organismes chargés justement de la mise en œuvre des projets. Par ailleurs, saura-t-on «rattraper» ce retard initial ? On peut légitimement s'en inquiéter lorsque l'on constate que, pour le contrat précédent (2000-2006), les retards n'ont jamais été rattrapés et se sont même plutôt accentués au fil du temps.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'innovation, nous constatons que l'ex-grand projet n°3 (« *Valoriser les filières clefs de l'économie régionale pour créer de la valeur ajoutée et de l'emploi* ») a semble-t-il, fusionné avec l'ex-grand projet n° 8 (« *Donner à la Bretagne un rayonnement international par un renforcement de son enseignement supérieur et de sa recherche* ») pour devenir le nouveau projet n° 3 : « *Conforter la performance de notre système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation* ».

On notera au passage, que la référence à l'économie régionale, aux filières et à l'emploi a totalement disparu. Et cela n'est pas qu'une question de terminologie. En effet, dans les faits et dans les chiffres, on ne retrouve dans le rapport du Président du Conseil régional « Contrat de projets 2007-2013 », aucune mesure concernant ces aspects déterminants pour l'avenir de notre région.

L'économie régionale ne serait-elle plus un des grands projets que l'Etat devrait partager avec la Région ?

Dans le détail du volet «Innovation et performance des entreprises» il est prévu : d'une part, de développer le système régional d'innovation, et d'autre part, de soutenir la performance des entreprises bretonnes.

Cependant il nous faut constater que la contribution de l'Etat est ridiculement faible (inférieur à 3 %) pour le premier axe et qu'un désaccord subsiste pour affecter des crédits FEDER pour le second.

Lors de l'examen des orientations budgétaires 2007 et du budget primitif de la Région, le CESR avait remarqué que, dans le cadre de la Stratégie Régionale de Développement Economique (SRDE), il était donné un rôle fondamental aux organismes « coordinateurs » (agence Economique de Bretagne, Bretagne-Innovation, Bretagne-Valorisation, les Pôles de Compétitivité, ...) pour la mise en œuvre de la politique de soutien aux filières. Aussi, sommes-nous étonnés de ne rien retrouver au sein du contrat de projets qui fasse référence à cette stratégie.

En conclusion, nous devons constater que, sur le volet « Innovation et performance des entreprises », nous observons un désengagement quasi total de l'Etat et une intervention encore hypothétique du FEDER. Heureusement que le financement de notre « ressourçage » (la Recherche) est semble-t-il bien doté puisque la proposition finale correspond presque à la maquette de novembre 2006.

- **Objectif 2 : Soutenir la performance des entreprises bretonnes**

Rappel des propositions du Président du Conseil Régional

Le volet « innovation et performance des entreprises » s'inscrit dans le grand projet n° 3 (« *Conforter la performance de notre système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation* ») alors que dans la précédente maquette du Contrat de projets présentée par la Région ce volet constituait un grand projet à lui seul.

Le volet « Innovation et performance des entreprises » comporte deux objectifs :

- Développer le système régional d'innovation
- Soutenir la performance des entreprises bretonnes

Pour ce second objectif, les actions retenues sont :

- Le soutien aux actions d'animation des structures de partenariat des entreprises, en accompagnement des pôles de compétitivité, dans le cadre des clusters ou de filières d'excellence ;

- Le soutien aux actions collectives des entreprises dans plusieurs domaines que sont le développement de l'innovation, y compris sociale, l'intégration de compétences nouvelles, l'amélioration de leur organisation interne, le développement des réseaux de compétitivité (dont les TIC) ou la prise en compte des enjeux environnementaux.

La visibilité sur les crédits nationaux mobilisables à ce titre est faible. De même, demeure un désaccord entre l'Etat et la Région sur l'affectation de crédits FEDER.

La Région propose d'affecter à cet objectif – *soutenir la performance des entreprises* – un montant FEDER de 11,5 M€ auquel elle pourrait apporter une contrepartie équivalente.

Observations sur les propositions du Président du Conseil Régional

Pour le CESR, l'innovation est une des composantes clés de la compétitivité et donc de la performance des entreprises bretonnes. L'importance de ce sujet pour l'avenir de la Bretagne aurait donc mérité qu'on en fasse un axe stratégique à part entière.

Il ne s'agit pas ici d'opposer le monde de l'enseignement et de la recherche publique d'une part et celui de l'entreprise d'autre part, qui au contraire doivent plus fortement communiquer. Mais ce n'est pas nécessairement en les regroupant dans un même ensemble dans un document de programmation que l'on crée des cohérences, comme le montre bien la division du grand projet « Enseignement supérieur, recherche et innovation » en trois sous ensembles bien séparés.

Par cette approche, on peut craindre sur le fond une vision de l'innovation trop centrée sur l'innovation technologique et trop construite autour d'une logique de l'offre de recherche. En ce qui concerne les moyens, on peut également craindre que les crédits consacrés à la compétitivité des entreprises ne se trouvent en concurrence avec les deux autres volets de ce programme dont les volumes financiers sont sans commune mesure avec celui consacré aux entreprises. Le CESR exprime donc une réserve à cet endroit.

Projet 4 : Développer une politique maritime intégrée

↳ Volet Ports de commerce et ports de pêche

Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les éléments fournis sont limités aux aspects portuaires et économie maritime. Par ailleurs, ce volet est encadré par de fortes contraintes financières par rapport aux besoins exprimés.

Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

- Ports de commerce :

La question de la mise en état des ouvrages des ports décentralisés se pose. Est-il nécessaire de l'envisager sur une période relativement courte ? Ne risque-t-on pas de le faire au détriment d'investissements de développement de nouvelles activités portuaires ?

Le subventionnement des superstructures n'étant pas prévu dans le CPER, nous nous interrogeons sur la politique qui sera adoptée par la région pour les ports transférés à la Région et pour les ports départementaux ?

- Ports de pêche :

Les objectifs sont cohérents.

En revanche, concernant le port de pêche de Lorient, son statut particulier ne doit pas masquer le fait qu'il n'est qu'un des pôles pêche avec le Sud-Finistère, les Côtes-d'Armor... Dans ces conditions, pourquoi cibler spécifiquement les investissements qui le concernent ?

Par ailleurs, il serait souhaitable que soient connues dès que possible les conditions de financement des infrastructures des ports de pêche.

En conclusion de ces remarques, le CESR déplore l'absence d'intervention de l'Etat sur le volet portuaire, alors que l'on vient de procéder au transfert des ports et émet un avis favorable sur la proposition du Président du Conseil régional.

Volet Pêche et aquaculture

Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le grand projet n° 4 comprend quatre volets, à savoir :

- la recherche marine
- les problèmes portuaires
- la pêche et l'aquaculture
- la gestion intégrée des zones côtières, qui est annoncée en titre mais n'est ni développée, ni abordée, et pour laquelle des négociations sont en cours

Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Indépendamment de notre satisfaction au vu de l'importance du volet recherche marine [même si, à la lecture, il apparaît que le paragraphe consacré à ce sujet (intégré provisoirement dans le grand projet n° 3) manque de précision], et indépendamment d'une inquiétude forte sur le flou qui règne sur le volet portuaire et le peu d'investissement prévu (alors que les ports bretons, de commerce, de pêche ou de plaisance, doivent être considérés comme des éléments essentiels du dynamisme et du

développement économique, ainsi que du désenclavement), le volet «pêche et aquaculture» du grand projet n° 4 appelle l'observation qui suit.

Ce volet «pêche et aquaculture» est très lié aux politiques européennes mais, s'agissant d'un secteur majeur pour la Bretagne, il est indispensable que la Région s'investisse fortement dans les actions qui peuvent être de sa compétence (modernisation des outils à terre et des ports, économie d'énergie, environnement, ...) et, ici comme sur le volet portuaire, les moyens ne sont pas cohérents avec les enjeux.

En conclusion, le CESR regrette le décalage qui existe entre les ambitions affichées et les moyens mis en face.

<p><i>Projet 5 : Atteindre le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques</i></p>

Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce grand projet, décliné en trois objectifs, est relatif à l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux dont il faut poursuivre et amplifier la reconquête en Bretagne. Deux contraintes réglementaires majeures nous l'imposent :

- les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2000/60/CE
- les menaces contentieuses lourdes vis à vis des directives européennes relatives aux eaux brutes et aux eaux résiduaires urbaines

Pour cela, il est proposé de mettre en œuvre, dans d'un objectif 1 : « *Accompagner la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux* », une ambitieuse politique intégrée de gestion et de protection des eaux basée sur le futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des actions territorialisées dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Les deux autres objectifs affichés visent, d'une part, à mettre en œuvre des projets au sein des bassins versants hydrographiques, et, d'autre part, à coordonner les actions, évaluer les pratiques et financer les études de portée générale.

Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESR a, depuis plusieurs années, et de nombreuses fois manifesté le souhait de voir se développer une politique régionale intégrée et cohérente en matière de reconquête et d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux. Il est donc heureux de constater que ce futur CPER semble s'en fixer les objectifs, sinon les moyens financiers.

L'orientation territoriale choisie pour développer des actions, à savoir les bassins versants, est la bonne, mais il faut aussi que l'on s'assure de l'entière et rapide couverture du territoire régional ainsi que d'une mobilisation générale de tous les acteurs, conditions indispensables à une bonne appropriation et application de la Directive Cadre sur l'Eau.

En ce sens, de nombreuses actions, toutes pertinentes, sont évoquées au titre du Contrat de projets dans le cadre des bassins versants tant en direction des collectivités (assainissements) que des agriculteurs (Breizh bocage, Ecoconditionnalité) ou même des milieux naturels.

Cependant, il nous semble important de rappeler que le lien de cet objectif avec le monde agricole et agro-industriel (déjà évoqué dans le grand projet n° 2) est fondamental et indispensable, et qu'il est nécessaire de le réaffirmer fortement. Des actions très significatives, notamment d'accompagnement de l'évolution vers des pratiques plus compatibles avec la qualité de l'eau et des milieux récepteurs, doivent être entreprises de toute urgence, dans le plus grand respect des agriculteurs concernés.

<p><i>Projet 6 : Préserver la biodiversité, maîtriser l'énergie et développer une gestion durable de l'air et des déchets</i></p>
--

- **Objectif 1 : Accroître la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel**

Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif est d'accroître la biodiversité et de valoriser le patrimoine naturel, en s'appuyant sur un réseau de milieux naturels remarquables (Natura 2000, réserves naturelles, parcs naturels régionaux) ou plus ordinaires mais faisant partie de grands ensembles ou de corridors écologiques.

Un large travail de concertation a permis l'élaboration d'un Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité en Bretagne qui a identifié les actions prioritaires suivantes :

- études et animation des plans de gestion, notamment Natura 2000, réserves naturelles, contrats-nature.
- études et travaux de génie écologique pour l'amélioration de la biodiversité dans les sites naturels remarquables ;
- renforcement des connections écologiques permettant en particulier la circulation des poissons migrateurs.

Les financements mobilisés sont de 17,9 M€ répartis de la façon suivante :

- Etat : 6,35 M€
- Région : 7,35 M€
- FEDER : 4,20 M€

S'y ajoutent 4,6 M€ du FEADER.

Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Les propositions du Président du Conseil régional n'appellent pas d'observation particulière. Comme il le dit, elles sont directement issues du Schéma régional du patrimoine naturel approuvé lors de la dernière session du Conseil régional avec l'avis favorable de notre assemblée.

Il est à noter que cet objectif concerne essentiellement les milieux remarquables ou les grands ensembles. La « nature et les milieux ordinaires », sièges de la plus grande part de biodiversité, mais où la présence et les activités humaines sont prépondérantes, nécessite aussi des mesures de protection qui se traduisent essentiellement par l'incitation à de bonnes pratiques que l'on retrouvera dans les chapitres des activités concernées (ex. : Breizh bocage).

- **Objectif 2 : Réaliser les travaux de protection contre les inondations**

Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Suite aux inondations de 2000-2001, un programme de lutte a été engagé. L'essentiel des études étant achevées il importe aujourd'hui d'engager ou de poursuivre les travaux sur les bassins à forts risque et notamment ceux ayant fait l'objet d'un PAPI (Programme d'action et de prévention des inondations).

Les financements mobilisés sont de 17,25 M€ répartis de la façon suivante :

- Etat : 9 M€
- Région : 1,25 M€
- FEDER : 7 M€

Les Collectivités seraient appelées à intervenir à hauteur de 7 M€

Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Il s'agit de l'achèvement d'un programme dont les priorités ont fait l'objet d'un large débat après les événements de 2000-2001. La participation de la Région à ces travaux qui intéressent en premier chef les Collectivités locales concernées est minoritaire mais essentielle au regard de la solidarité régionale.

- **Objectif 3 : Maîtriser la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables**

Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif 3 est consacré à la maîtrise de la consommation d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Les actions retenues portent sur :

- l'incitation aux économies d'énergie
- le soutien au développement des énergies renouvelables
- l'aide à l'organisation territoriale en matière d'énergie et de lutte contre le réchauffement climatique

Les opérations soutenues concerneront les études, les animations, les diagnostics, les actions collectives, les investissements, la R&D, la création d'activités nouvelles.

Le financement de 53,90 M€ se décompose comme suit :

- Etat (ADEME) : 15,75 M€
- Région : 13,90 M€
- FEDER : 13,65 M€
- Collectivités : 10,60 M€

Le détail des champs couverts par ce grand projet sont contenu dans l'accord cadre conclu entre l'ADEME et la Région et débattu lors de la session du Conseil régional de février 2007.

Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESR observe que les montants inscrits au projet de CPER sont identiques aux chiffres annoncés dans l'accord cadre conclu avec l'ADEME.

L'accord cadre pluriannuel est ambitieux. Il couvre bien les différents aspects de la problématique énergétique. La priorité donnée à la réhabilitation thermique du logement social va dans le sens d'un traitement différencié des bretons en fonction de leur situation sociale face à la montée des coûts énergétiques.

Les axes formation et développement économique autour des énergies durables mériteraient d'être mis plus en avant. Actuellement, les systèmes énergétiques à base d'énergies renouvelables sont produits dans d'autres régions d'Europe. La demande bretonne notamment dans la sphère domestique est difficilement satisfaite faute d'artisans disponibles et de salariés formés. Il n'est pas sûr, cependant, que les cultures énergétiques constituent une priorité en Bretagne, compte-tenu de la problématique du Développement durable et des disponibilités foncières.

Enfin, le développement de filières industrielles autour des énergies renouvelables (hydraulien, biomasse) en s'appuyant sur les compétences disponibles en Bretagne, qu'elles soient industrielles ou agricoles, auraient le double avantage de légitimer ces énergies auprès des Bretons et de produire du développement économique.

Le CESR juge positivement la poursuite du partenariat avec l'ADEME dont l'expertise et la compétence sont reconnues.

L'orientation très marquée donnée au soutien à la décision, à l'ingénierie et à la communication comporte un risque de dispersion des crédits sur un grand nombre d'opérations sans que des effets tangibles puissent aisément être mesurés. Et il n'est pas sûr que le recours systématique à des observatoires, outre qu'ils contribueront à consommer les crédits, soit de nature à permettre des évaluations efficaces.

La recherche de politiques cohérentes avec les autres collectivités devra permettre d'éviter la dispersion de crédits tant il apparaît que le vaste champ couvert par cet accord sera difficilement couvert dans son intégralité au vu des crédits mobilisés.

- **Objectif 4 : Créer une dynamique d'éco-responsabilité**

Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif de l'action est d'intensifier la réduction des impacts des activités humaines sur l'environnement,

- dans le domaine des déchets : prévention, réemploi et recyclage ;
- dans le domaine de l'air : réduction des sources fixes de pollution ;
- dans la consommation des produits : éco-produits, écotecnologies...

Dans ces trois domaines le Conseil régional soutiendra uniquement les actions relevant du Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) ou du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA).

Les actions retenues sont :

- amélioration de la gestion et réduction des déchets des entreprises ;
- soutien aux opérations de prévention de déchets ;
- soutien aux pratiques d'éco-responsabilité et de management environnemental des entreprises et les collectivités;
- réduction des émissions polluantes dans l'air ;
- accompagnement des Collectivités locales pour mieux prendre en compte les questions de l'énergie et de l'environnement dans les projets d'urbanisme, notamment à travers le dispositif éco-FAUR.

Les financements mobilisés sont de 9 M€ répartis de la façon suivante :

- Etat : 2,9 M€
- Région : 2,9 M€
- FEDER : 3,1 M€

Les Collectivités seraient appelées à participer à hauteur de 0,7 M€

Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Il n'y a pas d'observation à formuler sur ces propositions qui recouvrent les politiques du Conseil régional dans ces domaines.

- **Objectif 5 : Améliorer et diffuser les connaissances régionales sur l'environnement, contribuer à la formation des acteurs et soutenir la recherche - développement**

Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'information et la sensibilisation constituent un des moyens majeurs pour modifier durablement les comportements. Le renforcement du GIP « Bretagne environnement » est placé au cœur de l'action pour atteindre l'objectif.

Les propositions du Président du Conseil régional portent sur :

- le renforcement du GIP « Bretagne environnement » et des observatoires thématiques notamment eau, patrimoine naturel, déchets, énergie ;
- le soutien au Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) pour les données sur la flore ;
- appui au réseau REBENT, porté par l'IFREMER, pour la surveillance de la flore et faune marines ;
- la réalisation d'inventaire et atlas des paysages stratégiques pour l'attractivité de la Bretagne ;
- la pérennisation du réseau Espaces Info Energie (EIE) pour les actions de communication, conseil, information et sensibilisation sur les déchets et l'énergie ;
- le soutien aux actions de recherche /développement sur les déchets et l'énergie.

Les financements mobilisés sont de 21,1 M€ répartis entre :

- Etat : 6,1 M€
- Région : 8,6 M€
- FEDER : 6,4 M€

Les collectivités seraient appelées pour 1,5 M€

Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Dans ses propositions le Président du Conseil régional s'appuie sur les réseaux et organismes existants : Bretagne environnement, CBNB, REBENT. On peut regretter qu'il ne cite pas le réseau des associations naturalistes qui constitue une source importante des connaissances dans ces domaines et de sensibilisation du public en particulier avec son réseau d'éducation à l'environnement (REEB), même si on peut penser qu'elles sont partie prenante du réseau Bretagne environnement ou qu'elles se retrouvent dans les observatoires thématiques.

Le Conservatoire du littoral (CELRL), avec son réseau d'espaces littoraux, constitue aussi un acteur important pour l'information et la sensibilisation du public.

Projet 7 : Favoriser l'égal accès au marché du travail en valorisant les compétences des jeunes et des femmes et en anticipant les mutations économiques

- **Objectifs 1, 3, 4 et 5 :**

Rappel des propositions du Président du Conseil Régional

Objectif 1 : *« Assurer via le GREF Bretagne et en lien avec les observatoires locaux et sectoriels une fonction de veille, d'observation et d'analyse des mutations économiques, sociales et démographiques et de la relation emploi-formation »*

Objectif 3 : *« Sécuriser les parcours professionnels et développer les compétences pour mieux faciliter les reclassements professionnels ou les reprises d'activités »*

Objectif 4 : *« Passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait entre les hommes et les femmes et faciliter l'accès à l'emploi des jeunes »*

Objectif 5 : *« Développer et conforter l'offre de formation pour permettre au territoire de chaque Maison de la Formation et chaque Maison de l'emploi de bénéficier de services de formation de proximité et ouvrir au plus grand nombre les services d'hébergement et de restauration des centres AFPA - Développer la formation à distance »*

Par ailleurs, trois conventions additionnelles sont en préparation :

- une convention concernant l'enseignement secondaire et la formation initiale
- une convention sur l'observation de la santé
- une convention pour la formation des personnels de l'aide à domicile qui permettrait de prolonger l'action de la charte de qualification de ces personnels

Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Les actions retenues dans le Contrat de projets correspondent au financement de certaines actions de la stratégie régionale emploi formation.

Le CESR rappelle son attachement au financement du GREF Bretagne dans ce Contrat de projets permettant de respecter le programme d'activités acté par le dernier conseil d'administration. Par ailleurs, il regrette la faiblesse du financement consacré à la sécurisation des parcours professionnels

et à l'accès des jeunes à l'emploi (sans connaissance de la répartition de l'enveloppe pour chaque action).

Concernant l'objectif n° 4, et plus spécifiquement la partie « accès à l'emploi des jeunes », il conviendrait en outre d'ajouter des programmes spécifiques de remobilisation vers l'emploi des jeunes non qualifiés, comme il a été mentionné dans le rapport du CESR : « *Les jeunes de 16 à 25 ans : une chance pour la Bretagne* ».

Le CESR note que les financements pour le développement des formations sanitaires et sociales qui étaient prévus dans la maquette du mois de novembre seront repris dans une convention additionnelle. Le CESR souhaite que cette convention reprenne l'ensemble des financements qui étaient prévus pour ces actions.

- **Objectif 2 : Inciter les entreprises à anticiper les mutations économiques et accompagner ces mutations**

Rappel des propositions du Président du Conseil Régional

Deux axes sont soutenus dans ce volet :

- les actions engagées par l'ARACT Bretagne
- les actions engagées dans les entreprises permettant d'accompagner les processus de changement dans l'organisation du travail, la qualité du travail et l'anticipation des mutations économiques.

Les montants mobilisés sur ces deux axes sont de 4,6 M€ répartis entre : 2,74 M€ de l'Etat et 1,86 M€ de la Région, sommes auxquelles se rajoute une part de FSE.

Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESR souligne avec satisfaction les engagements de l'Etat et du Conseil régional envers l'Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) – organisme maintenant paritaire – à qui il revient de définir les actions à mener. Le montant du financement affecté n'est cependant pas indiqué dans ce document.

Le CESR juge positives les mesures de soutien aux entreprises engageant des actions de changement des organisations du travail, d'amélioration de la qualité du travail et d'anticipation des mutations. La gestion des âges et des compétences sont à prendre en compte, mais également l'égalité professionnelle. La participation de l'ensemble des acteurs de l'entreprise à la démarche est un élément qu'il convient de prendre en compte. Il s'agit de sécuriser dans l'entreprise et (ou) sur le territoire le parcours professionnel des salariés. Les possibilités de réalisation sont cependant liées aux moyens qui demeurent limités et qu'il conviendra d'articuler avec d'autres dispositifs.

Projet 8 : Conforter le rayonnement des territoires bretons

Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Sous réserve des négociations en cours et selon le chiffrage des services de la Région, le soutien aux Transports en Commun en Site Propre (TCSP) dans le CPER se monterait à 81 M€ au profit des projets de seconde ligne de métro de Rennes et du tramway de Brest. Sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité définies par l'Etat, d'autres projets de Vannes, Lorient, St Brieuc et St Malo pourront également être retenus.

Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le soutien aux TCSP s'inscrit en cohérence dans la politique multimodale que veut promouvoir le Conseil régional dans une perspective de développement durable.

Volet territorial

Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Les observations portent à la fois sur le grand projet n° 8 «*Conforter le rayonnement des territoires bretons*» et le volet territorial.

«*Beaucoup d'incertitudes et de divergences avec l'Etat demeurent*» dit le rapport. C'est le moins que l'on puisse dire.

Le CESR note que la proposition de synthèse de la Région fait la part belle, presque exclusive aux projets concrets et études venant des grandes agglomérations bretonnes : Rennes, Brest, Lorient, Saint-Brieuc.

Concernant spécifiquement le volet territorial, l'enveloppe de l'Etat est en baisse par rapport au précédent contrat de plan 35 M€ au lieu de 50 M€, si on considère que 7 M€ sont fléchés sur le projet du Centre des Congrès de Rennes.

Par contre, et c'est là le point de divergence essentiel depuis le début des négociations avec l'Etat, on ne sait de quelle façon et pour quels territoires cette enveloppe sera utilisée.

Le Conseil régional souhaite qu'elle s'adosse aux Contrat de Pays, déjà budgétés *définitivement* par le Conseil régional, à l'exclusion de ceux des agglomérations de Rennes et Brest, et ceci sur 3 thématiques :

- infrastructures TIC
- développement durable, Agenda 21
- gestion intégrée des zones côtières et îles...

Le CESR appuie cette proposition.

4. Avis du CESR

Le présent avis du CESR, détaillé pour chaque rubrique, ne porte que sur les éléments finalisés figurant dans le rapport du Président du Conseil régional.

Le CESR insiste en particulier sur la nécessité de faire figurer dans le futur CPER les conventions additionnelles qui sont prévues et mentionnées dans ce rapport.

Par ailleurs, afin d'assurer un meilleur suivi, le CESR rappelle sa demande d'inscription dans le Contrat de Projets Etat-Région d'une échéance obligatoire, à mi- parcours en 2010 de réévaluation voire de renégociation à mandat global constant, des engagements pris en 2007.

Le CESR, avec les précisions, remarques, observations et réserves mentionnées dans chacune des rubriques, donne acte au Président du Conseil régional de la présente communication et donne un avis favorable pour que mandat lui soit accordé afin de mener la négociation à bonne fin.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

ANNEXE : Avis du CESR du 20 novembre 2006.



ANNEXE

Session de novembre 2006

Rapporteurs généraux : MM. Michel NUSIMOVICI et Jean-Paul MARTIN

« COMMUNICATION SUR LA PREPARATION DU CONTRAT DE PROJETS ET DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS 2007-2013 »

1. Rappel des propositions contenues dans la communication du Président du Conseil régional

Le CESR est consulté pour la troisième fois sur la préparation du CPER 2007-2013 et des programmes opérationnels européens.

Le 6 juin 2006, le CESR s'est prononcé sur le « Diagnostic territorial de la Bretagne » élaboré par l'Etat et la contribution des collectivités membres de la Conférence territoriale à ce diagnostic, puis, le 2 octobre, sur un point d'étape communiqué par le Président du Conseil régional.

Comme annoncé dans sa communication du mois d'octobre, le Président du Conseil régional présente une maquette élaborée par la Région, en collaboration avec les collectivités membres de la Conférence territoriale, à comparer au mandat de négociation de la Préfecture (lequel mandat comporte une liste de huit «grands projets» retenus par la DIACT et un tableau des enveloppes financières mobilisables). Cette maquette constitue un point d'étape sur la préparation du Contrat de projets et des programmes opérationnels européens (FSE, FEDER, FEADER, FEP, programme opérationnel « coopération territoriale européenne ») qui sont élaborés simultanément.

En raison de financements croisés et pour bien préciser l'origine des crédits, la maquette regroupe en un même document les sommes attribuées dans le cadre du Contrat de projets et les fonds européens. Cette maquette « commune au CPER et aux programmes opérationnels européens » sera soumise au Conseil régional lors d'une session extraordinaire le 30 novembre prochain et, pour cela l'avis du CESR est requis.

Le mandat de négociation de la Préfecture qui propose huit «grands projets» et deux conventions additionnelles rejoint pour une bonne part les priorités régionales, comme le CESR l'a déjà noté

dans son avis du mois d'octobre, mais de nombreuses divergences subsistent, tant sur la nature précise des projets que sur l'ampleur des enveloppes.

1.1. Dix « grands projets » au lieu de huit

La maquette élaborée par la Région reprend cinq des huit grands projets (1, 2, 3, 4 et 6).

Elle propose de modifier les intitulés de deux grands projets.

- Le grand projet 5, intitulé dans la proposition de l'Etat : « *Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau* », devient dans la nouvelle maquette : « *Accélérer la restauration de la qualité de l'eau dans l'objectif de la DCE* ». Les préconisations de la Directive Cadre sur l'eau doivent être « intégrées » dans la proposition de l'État, ils deviennent un « objectif » dans la maquette.
- Le grand projet 7, intitulé dans la proposition de l'Etat : « *Favoriser l'égal accès au marché de l'emploi en valorisant particulièrement les compétences des jeunes et des femmes et anticiper les mutations économiques* », devient dans la maquette de la Région : « *Favoriser l'égal accès à l'emploi en développant les qualifications des Bretonnes et des Bretons et en anticipant les mutations économiques* ». Il y a là plus qu'une simple différence de sensibilité, puisqu'il n'est plus fait mention de l'âge et du genre des publics à soutenir.

Le Président du Conseil régional souhaite qu'un grand projet clairement identifié soit consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche. Par ailleurs, il souhaite intégrer dans le CPER la question de la langue bretonne comme grand projet et non comme convention additionnelle. Pour ces raisons, la maquette contient dix grands projets :

Le 8^{ème} grand projet proposé par l'État et intitulé « *Donner à la Bretagne un rayonnement international tout en confortant l'armature des villes moyennes* » est remplacé par deux grands projets :

- Le 8^{ème} grand projet de la maquette s'intitule : « *Donner à la Bretagne un rayonnement international par un renforcement de son enseignement supérieur et de sa recherche* ».
- Le 9^{ème} grand projet de la maquette est intitulé « *Conforter la structuration urbaine régionale et l'aménagement du territoire* »

Le 10^{ème} grand projet de la maquette se substitue à la convention additionnelle proposée par l'État. Il est intitulé : « *Plan de développement de la langue bretonne* ».

1.2. Une demande de réévaluation de l'enveloppe de l'Etat

Au final, la Région propose dix grands projets au lieu de huit, mais surtout une autre enveloppe pour les crédits de l'Etat. Dans la maquette de la Région, *« à l'exception des crédits attendus dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, les montants affichés sont toujours très largement supérieurs à ceux proposés dans le mandat de négociation de l'Etat »* (communication du Président du Conseil régional, p. 22)

Le mandat de négociation de l'Etat prévoit que soient affectés **502 M€** de crédits Etat au CPER 2007-2013 (incluant les crédits de l'ADEME – 17 M€- et de l'Agence de l'eau – 62 M€ soit un total de **79 M€**), contre 733 M€ pour le Contrat de Plan 2000-2006 (hors son volet routier, puisque les routes ne sont plus intégrables dans les Contrats de projets). La maquette élaborée par la Région se base sur une enveloppe de crédits Etat de **768 M€** (soit 733 M€+ 35 M€ pour le projet de langue bretonne) cette somme n'incluant pas la part des établissements publics ou des agences de l'Etat comme RFF et l'Agence de l'eau (comptabilisés dans la colonne « autres financeurs »). La différence entre l'enveloppe mentionnée dans le mandat reçu par la Préfecture de Région au mois de juillet et ce qui est demandé dans la maquette de la Région est donc considérable.

D'après la maquette proposée par la Région, l'effort financier consenti par les collectivités territoriales est nettement renforcé par rapport à la période précédente, avec une augmentation de + 40 % pour la Région et de + 14 % pour les autres collectivités. Pour la Région, on passerait ainsi d'une enveloppe de 510 M€ (hors les routes) pour 2000-2006 à une enveloppe de 714 M€ pour 2007-2013.

2. Observations

Les observations du CESR portent sur des questions générales, puis plus spécifiquement sur les grands projets et programmes opérationnels européens.

2.1. Observations générales

Sur le plan de la méthode, le CESR note que les organismes socioprofessionnels ont été, de façon générale, peu associés.

Pour sa part, il se félicite d'être consulté tout au long de la démarche. Cependant, il regrette vivement que ses précédents avis (juin et octobre 2006) ne soient pas cités dans la communication du Président du Conseil régional, ni même repris dans la liste des documents qui lui sont annexés.

Par ailleurs, des négociations sont en cours entre la Conférence territoriale et le Préfet de Région au moment même où le CESR rédige cet avis qui, de ce fait, pourrait être en partie dépassé au moment de sa discussion en plénière. Le CESR tient donc à souligner toute la difficulté qui consiste pour lui à émettre un avis alors que des décisions sont prises dans le même temps au sein de la Conférence territoriale à laquelle il n'est pas associé. Pour assurer une meilleure coordination entre le Conseil régional et le CESR, ce dernier suggère que son président puisse être invité à la Conférence

territoriale en qualité d'observateur, comme cela se fait d'ailleurs déjà dans d'autres régions, au sein de la Conférence des exécutifs.

Dans une perspective d'élargissement de la contribution de l'Etat, que le CESR souhaite conséquente, mais dont le montant ne sera certainement pas à la hauteur de la maquette, des arbitrages seront nécessairement effectués entre les différents projets. Dans la perspective des arbitrages à venir, **le CESR accompagne ses observations d'un appui très fort à certains grands projets.**

Aux difficultés sus-évoquées s'en ajoute une autre qui tient à l'absence d'informations précises quant à l'exécution du contrat précédent. Quels sont les engagements qui ont été tenus et ceux qui ne l'ont pas été ?

Sur la question de l'achèvement du 4^{ème} Contrat de Plan (2000-2006), le CESR tient à souligner que ce nouveau point d'étape ne saurait être considéré comme un quitus sur l'achèvement du précédent Contrat de Plan. Le Président du Conseil régional demande que l'engagement pris par l'État au début de 2006 soit respecté et qu'en fin d'année le taux d'engagement de ses crédits soit effectivement de 80,8 %. On ne peut ignorer que l'Etat, en n'honorant pas les engagements qu'il a contractés, met en grande difficulté de nombreux porteurs de projets, et notamment des PME de la région. Le CESR déplore que les engagements financiers pris à la signature en 2000 du 4^{ème} Contrat de Plan ne soient pas intégralement honorés.

La transition entre le Contrat de Plan 2000-2006 et le Contrat de projets 2007-2013 soulève par ailleurs de nombreuses interrogations, notamment chez les porteurs de projets. Ainsi, par exemple : la charte de qualité pour les services aux personnes sera-t-elle encore portée par le futur CPER ? Le CESR souhaiterait donc être informé des **modalités précises de transition entre le 4^{ème} Contrat de Plan et le nouveau CPER.**

Au-delà, il exprime le souhait, comme il s'en est déjà exprimé dans de précédents avis, que soit réalisée **une véritable évaluation du 4^{ème} Contrat de Plan**, non seulement financière mais aussi qualitative.

Afin de faire respecter par les co-signataires leurs engagements, le CESR demande le renforcement du suivi, et l'inscription dans le CPER d'une échéance obligatoire de ré-évaluation, voir re-négociation, à montant global égal, à mi-parcours du contrat.

Sur le plan des principes, le CESR tient à rappeler son attachement à un aménagement du territoire qui ne soit pas uniquement motivé par la compétitivité économique. Il abonde donc tout à fait dans le sens des remarques formulées à ce propos par la Conférence territoriale dans sa contribution du 10 avril (citation p. 6). Dans le détail de ses observations sur les grands projets, le CESR formule des remarques précises à ce propos (voir ci-après).

En guise de dernière remarque d'ordre général, il souligne une nouvelle fois tout l'intérêt de la maquette élaborée par la Région en ce qu'elle est commune au CPER et aux programmes opérationnels européens, et, de ce fait, clarifie les objectifs de développement régional pour les prochaines années, et l'importance des efforts consentis sur chacun de ces objectifs.

2.2. Observations sur les grands projets contenus dans la maquette proposée par la Région et les programmes opérationnels européens

2.2.1. Grand projet 1 : Renforcer la compétitivité de la Bretagne en améliorant son accessibilité

Dans le cadre de l'élaboration de son projet de maquette commune Contrat de projets / programmes opérationnels, la Région a construit sa propre maquette de répartition des crédits FEDER. La divergence essentielle entre cette maquette de la Région et le premier document élaboré par l'Etat en région au mois de juillet dernier concerne l'axe 1, consacré à l'accessibilité. Dans sa maquette FEDER, la Région veut flécher 100 M€ vers le projet de Bretagne Grande Vitesse (BGV) alors que l'Etat a proposé de financer également le développement des ports et des TIC avec cette enveloppe. Il s'agit d'une différence essentielle entre les deux propositions puisque l'équilibre global du plan de financement pour le chantier de modernisation des liaisons Rennes-Quimper et Rennes-Brest (soit le grand projet 1, page 24) passe par l'attribution de ces 100 M€ FEDER.

Le CESR rappelle que le projet BGV (c'est-à-dire les liaisons Rennes-Brest et Rennes-Quimper et la ligne à grande vitesse Connéré-Rennes) est une priorité qui fait l'unanimité en Bretagne. Il appuie donc avec la plus grande force la Région et l'Etat dans leurs démarches auprès de la Commission européenne pour obtenir que ces 100 M€ du FEDER puissent être affectés à ce projet (un accord existerait sur ce point entre la Région et l'Etat qui n'est pas mentionné dans les documents communiqués au CESR). Le CESR souligne que l'Etat et la Région doivent absolument convaincre la Commission européenne que l'accessibilité est un moyen incontournable d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie européenne fixée par les Conseils européens de Lisbonne, puis de Göteborg ; c'est-à-dire de développer la compétitivité.

Sur le deuxième axe «*Amélioration des déplacements de la vie quotidienne*», le CESR attire l'attention sur le fait qu'il n'est pas fait allusion à la Bretagne intérieure et d'une façon plus générale aux Pays bretons à dominante rurale, où les transports collectifs sont peu présents et souvent mal organisés, alors que les populations qui y résident sont celles qui se déplacent le plus, pour le travail, en voiture.

2.2.2. Grand projet 2 : Construire une nouvelle ambition pour l'agriculture et l'agroalimentaire

Concernant ce grand projet, il n'y a pas de grande différence entre la maquette de la Région et la proposition de l'Etat. Tout dépendra des montants qui seront effectivement à répartir. Des questions demeurent comme, par exemple, va-t-on privilégier plutôt une approche par filière ou plutôt une approche par territoire ? va-t-on arbitrer entre les filières ? va-t-on chercher à diversifier les filières ou non ?

2.2.3. Grand projet 3 : Valoriser les filières clefs de l'économie régionale pour créer de la valeur ajoutée et de l'emploi

La coordination entre l'«*Accompagnement des mutations économiques*» du grand projet 3 (p. 29) et «*L'adaptation des compétences aux mutations économiques*» du grand projet 7 (p.37) est pertinente. Le CESR considère que le développement des moyens d'anticipation et de règlement des difficultés économiques et sociales qui découlent des reconversions constitue **une des toutes premières priorités régionales**. A cet égard, il souhaite ajouter deux choses : la première est que les mutations économiques doivent être pensées principalement en lien avec le développement des entreprises, et la deuxième, que les structures d'observation mentionnées dans le grand projet 9 (p. 42) doivent également contribuer à cet objectif, dans la mesure où l'observation doit aussi servir à l'anticipation des mutations, ce qui, à l'heure actuelle, n'est pas encore suffisamment le cas en Bretagne.

Par ailleurs, le CESR appuie le Président du Conseil régional pour que le CPER intègre le développement des Très Petites Entreprises (TPE) face au renouvellement des générations d'entrepreneurs. (p. 29) De même, il l'appuie dans sa prise en compte de l'économie sociale et solidaire (citée p. 37). Il souhaiterait également que soit prise en compte l'économie du temps libéré.

2.2.4. Grand projet 4 : Développer une politique maritime par l'intégration de l'économie maritime et de la gestion du littoral

Tandis que la question des sites portuaires paraît exclue du grand projet « mer et littoral » proposé par l'Etat pour la contractualisation, la maquette proposée par la Région comprend un axe «*Soutenir le développement portuaire*» dont elle fait même «*l'axe le plus important financièrement de ce grand projet*».

Cet axe fait l'objet d'un profond désaccord financier entre l'Etat et la Région ainsi que d'autres collectivités territoriales auxquelles sont transférés des équipements portuaires nécessitant d'importantes remises en état sans que les crédits correspondant ne soient pris en compte, et alors que les engagements pris par l'Etat dans le cadre du précédent Contrat de Plan sont très loin d'avoir été tenus.

Dans le cadre du transfert des ports d'intérêt national de Saint-Malo, Brest et Lorient, dont elle sera à partir du 1^{er} janvier 2007 l'autorité concédante et le financeur principal, la Région se propose de mettre 14 M€ sur cet axe, en demandant à l'Etat de contribuer pour sa part à hauteur de 25 M€

Le CESR, qui mène actuellement une réflexion sur les conditions de la mise en œuvre d'une politique maritime ambitieuse pour la Bretagne, s'est déjà prononcé, à plusieurs reprises, sur les opportunités que représente l'exploitation des activités liées à la mer¹.

Bien que s'interrogeant sur le montant de 14 M€ qui n'est sans doute pas à la hauteur des ambitions régionales, il appuie la volonté de la Région d'inclure dans le CPER **un volet portuaire substantiel**, et pose aussi la question des transferts des moyens qui doivent accompagner les transferts de compétences.

Sur le premier axe, « *Développer la recherche et l'enseignement supérieur maritime* », le CESR souligne que l'enseignement ne peut se limiter à l'École nationale de la Marine de Saint-Malo, ni la recherche à l'IFREMER.

2.2.5. Grand projet 5 : Accélérer la restauration de la qualité de l'eau dans l'objectif de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau)

Le CESR est un peu perplexe sur le manque d'intégration de la politique régionale de l'eau et se demande si la question de la biodiversité ne serait pas mieux associée avec la question de la qualité de l'eau plutôt qu'avec celle de l'énergie ? La question est posée.

2.2.6. Grand projet 6 : Valoriser la biodiversité, maîtriser les flux et l'énergie

Le CESR considère que le premier axe : « *Maîtriser les énergies et développer les énergies renouvelables* », tel qu'il est formulé dans la maquette, reste en-deçà des enjeux et des besoins. Il y aurait lieu d'insister plus fortement sur la nécessité de développer, en Bretagne, les énergies renouvelables, la maîtrise de la consommation d'énergies ainsi que la sécurisation de l'approvisionnement et du transport. Il conviendrait en outre d'ajouter des actions dans le domaine de la formation et de la sensibilisation comme relevant de cet axe.

2.2.7. Grand projet 7 : Favoriser l'égal accès à l'emploi en développant les qualifications des Bretonnes et des Bretons et en anticipant les mutations économiques

Sur le premier des cinq axes que comprend ce projet, intitulé « *Renforcement de l'accueil information orientation* », le CESR approuve la volonté de la Région consistant à confirmer l'activité et le fonctionnement des structures et dispositifs existants.

¹ Cf. les rapports du CESR : « *Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne* » (2004), « *Pour une stratégie portuaire dans une région maritime* » (2006)

Sur le deuxième axe relatif au « *Développement de la formation tout au long de la vie* », ne citer que l'AFPA est réducteur. Il conviendrait, par ailleurs, de préciser la nature des contrats d'objectifs (intégration de l'apprentissage et des demandeurs d'emploi ?).

Dans la mesure où ce grand projet porte sur l'emploi et les mutations économiques, le CESR considère qu'il conviendrait d'y introduire la question du dialogue social. Un certain nombre d'outils du dialogue social ont bénéficié de financements FSE. Qu'en sera-t-il au cours de la période 2007-2013 ?

Sur le cinquième axe (« *Le développement des formations sanitaires et sociales* »), le CESR souligne l'intérêt du dispositif prévu pour la qualification des personnels du secteur de l'aide à domicile et des services de proximité. Il s'interroge toutefois sur la faiblesse de la part relative du financement prévisionnel de la Région dans ce secteur, compte-tenu notamment de ses compétences dans le champ de la formation : 2,7 M€ sur 22 M€ soit environ 12 % de l'enveloppe totale.

Enfin, est évoquée la possibilité d'une affectation d'un crédit de 10 M€ pour l'investissement en matière de maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes. La modicité relative de ce crédit d'Etat pour les sept ans à venir permettra-t-elle vraiment à la région Bretagne d'anticiper et de répondre aux immenses besoins d'adaptation de l'habitat aux enjeux à venir du vieillissement de la population ?

2.2.8. Grand projet 8 : Donner à la Bretagne un rayonnement international par un renforcement de son enseignement supérieur et de sa recherche

Ce grand projet comprend un cinquième axe intitulé « *Développer un plan numérique breton* ». Comme il est stipulé dans la maquette, le plan numérique breton est transversal et relève de plusieurs grands projets. On peut toutefois regretter que le thème des **Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)**, se trouvant ainsi « dilué », **n'apparaisse pas suffisamment comme une véritable priorité.**

Le CESR souligne que la Bretagne a gagné une longueur d'avance grâce au projet « Université Numérique en Région Bretagne » (UNRB) lancé en 2003 par l'Université de Bretagne et qui constitue un tournant décisif pour l'entrée des établissements d'enseignement supérieur bretons dans l'ère du numérique. Il insiste sur la nécessité de conserver cette avance.

Étant donné que les projets RENATER et le Pôle Régional d'Enseignement Supérieur (PRES) sont cités dans ce grand projet, il conviendrait de citer aussi le Réseau Thématique de Recherche Avancée (RTRA)²

² La loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006 constitue le volet législatif du Pacte pour la recherche, qui réforme en profondeur le système de recherche et d'innovation français. Les deux instruments du Pacte pour la Recherche sont les PRES et les RTRA.

A propos de l'axe «*Développer la qualité de la vie étudiante*», le CESR, tout en approuvant l'objet de cet axe, rappelle l'actualité des préconisations contenues dans son rapport «*Les jeunes de 16 à 25 ans : une chance pour la Bretagne*» (2003) : modernisation des cités universitaires bretonnes mais aussi accroissement de l'offre de logements en cités universitaires pour les étudiants.

Enfin, ce grand projet, dans la mesure où il évoque les conditions du rayonnement international de la Bretagne pourrait mentionner la culture dans toute sa transversalité, et bien au-delà de la seule culture bretonne. Le CESR déplore que la culture ne soit mentionnée que pour évoquer des réductions de crédits (de la part de l'Etat et de l'Union européenne).

2.2.9. Grand projet 9 : Conforter la structuration urbaine régionale et l'aménagement du territoire

Pour le CESR, l'aménagement du territoire intègre le volet territorial, lequel est un sujet majeur de désaccord entre la Région et l'Etat. La maquette de la Région prévoit que le prochain volet territorial soit financé avec 50 M€ de crédits Etat et 50 M€ de crédits Région, auxquels s'ajouteraient 30 M€ de FEADER, que l'Union européenne : réserve au financement à partir de 2007. Or, d'après le mandat de négociation du Préfet, l'Etat ne mettrait que 35 M€. De plus, il semble que cette somme soit déjà en très grande partie réservée pour les projets métropolitains (grand projet 9) et des projets pour les îles et les zones sensibles de Bretagne centrale.

Ce dossier d'aménagement de la Bretagne est sûrement un des plus sensibles et cruciaux à régler et le CESR ne peut que soutenir fortement le Président du Conseil régional dans sa négociation.

Le CESR est particulièrement sensible au fait que tous les territoires bretons soient concernés par les politiques d'aménagement, y compris notamment les Pays à dominante rurale, ce qui inclut leur ville centre, quelle que soit leur taille.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où la participation de l'Etat serait augmentée sensiblement et pour l'ensemble des 21 Pays bretons, le CESR souhaiterait savoir si une discrimination positive serait appliquée dans la décomposition des fonds par Pays ? Il souhaiterait également savoir si la Région envisage d'abonder de 50 M€ les montants déjà prévus dans les contrats de pays qui sont signés ou en cours de finalisation.

Enfin, le CESR souhaite que ce soit le développement du «*très haut débit*», et non seulement du «*haut débit*» qui figure comme une priorité forte du futur CPER, surtout pour un Contrat de projets se terminant en 2013, et que soit poursuivi l'investissement en formation dans ce domaine, en particulier en direction des publics les plus éloignés des TIC.

2.2.10. Grand projet 10 : Plan de développement de la langue bretonne

Tout en rappelant que les autres dimensions de la culture en Bretagne mériteraient également d'être mieux valorisées dans le CPER, le CESR souligne tout l'intérêt d'une contractualisation valorisant les

apports de l'Etat et de la Région sur le thème du développement de la langue bretonne et exprime son accord avec la proposition du Président du Conseil régional d'un dixième grand projet se substituant à la convention additionnelle. Il exprime également son accord sur les quatre axes proposés pour la mise en œuvre de ce dixième grand projet.

Toutefois, le CESR s'interroge sur le montant de l'enveloppe de la Région accordée à ce projet (35 M€), en particulier lorsque l'on rapporte ce montant à celui qui serait accordé à d'autres projets, comme, par exemple le grand projet 7 (« Favoriser l'égal accès à l'emploi, en développant la qualification des bretonnes et des bretons et en anticipant les mutations économiques ») qui serait abondé par la Région à hauteur de 38 M€ (dont 4,2 M€ pour l'apprentissage des langues vivantes, soit l'axe « Poursuite de l'ouverture au monde ») ou le développement portuaire que la Région abonderait à hauteur de 14 M€

2.2.11. Volet territorial

Voir ci-dessus au sujet du grand projet 9.

2.2.12. Fonds européen de développement régional (FEDER) : 301 M€

Outre la question du financement du grand projet 1 (accessibilité), le CESR note que pour l'axe 2 de la maquette FEDER proposée par l'Etat, la question de l'éligibilité des investissements infrastructures en matière d'enseignement supérieur est posée par la Région et que nous n'avons pas pour l'heure de réponse.

En ce qui concerne les axes 3 et 4, il semble exister une convergence globale entre la Région et l'Etat (pp. 14-15).

2.2.13. Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) : 99,6 M€

La Région souhaite que soit augmentée l'enveloppe de l'axe 3 : diversification de l'économie et qualité de la vie. Le CESR voudrait savoir à quelle hauteur ? (de 10 % à combien ?)

2.2.14. Fonds européen pour la pêche (FEP) : 64 M€ demandés par la Région

Le CESR abonde dans le sens de la demande du Conseil régional qui veut faire prendre en compte le poids national réel de la filière pêche bretonne (40 %) dans la répartition des crédits par l'Etat entre les régions (la Bretagne ne bénéficiait que de 34 % de l'enveloppe nationale IFOP). Mais le CESR souligne que l'aquaculture et la conchyliculture doivent également être prises en compte.

Par ailleurs, le CESR appuie les interrogations de la Région sur la transition entre le précédent fonds IFOP et le nouveau (FEP).

2.2.15. Fond social européen (FSE) : 183 M€

Pour le FSE, la Région demande une clef de répartition inversée par rapport à la période précédente (2000-2006), à savoir pour la nouvelle période 2007-2013 : 60 % des crédits FSE alloués à la Bretagne gérés par la Région et les Départements et 40 % gérés par les autres opérateurs (PLIE, missions locales, chambres consulaires et différentes actions relevant de la compétence de l'Etat). Si la nouvelle clef de répartition était acceptée, la Région disposerait, avec les Départements, de 105,9 M€ au titre du FSE.

Le CESR, par ailleurs, soutient la proposition du Président du Conseil régional d'ajouter deux priorités supplémentaires à celles retenues par l'Etat : l'investissement dans le capital humain et le développement des partenariats et de la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion. Elle s'étonne toutefois que la sixième priorité concernant le soutien aux actions innovantes transnationales ou interrégionales pour l'emploi et l'inclusion sociale soit finalement écartée tant par la Région que par l'Etat.

2.2.16. Programme « coopération territoriale européenne »

Au regard de la position périphérique de la Bretagne, de l'augmentation substantielle des crédits européens affectés à ce programme, les acteurs régionaux doivent se saisir des opportunités offertes par la toute nouvelle éligibilité de la totalité de la partie nord de la Bretagne au volet transfrontalier franco-britannique, dans le cadre notamment de l'Arc Manche. Ceci concerne différents domaines : innovation, recherche, enseignement supérieur, sécurité maritime, gestion de l'environnement, accessibilité, TIC... Le CESR se doit d'insister sur la nécessaire mobilisation des acteurs et opérateurs régionaux afin de parvenir à une implication maximale dans des projets financés sur ces objectifs.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

En conclusion, le CESR tient à affirmer quelques grandes priorités pour la Bretagne, à savoir : la réalisation du projet Bretagne Grande Vitesse (BGV), la mise en place d'une véritable et ambitieuse politique maritime, la poursuite de façon volontariste du développement des Technologies de l'Information et de la Communication, et le renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Souhaitant que ses observations soient prises en compte, le CESR donne acte au Président du Conseil régional de la présente communication pour que les négociations se poursuivent.

Compte tenu de ces observations et propositions.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté

Contre : 1 (M. Alain Monnier)

Abstentions : 7 (FO)

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**



**COMITE DE
BRETAGNE SUD**

**INTERVENTION de M. Gustave VIALA
(Institut français de la mer)**

L'ensemble des avis émis sur le sujet au travers des divers rapports traitant, ces derniers mois de la politique maritime, présente en la matière un rare consensus visant à l'émergence d'une Université Maritime ne limitant pas ses formations au seul profit du métier de navigant français et s'ouvrant donc sur l'international.

Les milieux maritimes français soutiennent plutôt globalement cette vision qui est de nature notamment à relancer l'attractivité de notre filière du transport maritime.

Le fait est qu'il est difficile de voir les échanges par mer atteindre les 90% du commerce mondial et d'avoir un déficit chronique d'Officiers.

D'autres considérations n'entrent pas dans le cadre de ce mémorandum.

Dans le même temps on constate une gouvernance chaotique du groupe de nos Quatre ENMM. Des mesures récentes les confient aux Régions concernées Mais depuis bientôt trois ans le décret d'application n'est pas sorti Par ailleurs la mise en extinction du corps des professeurs « d'Hydro » est prononcée pour 2008.

Leur remise en cohérence et leur respiration sollicitent un sérieux toilettage législatif qui peut prendre un peu de temps, encore faut-il connaître le cap !

Leur effacement apparaît comme programmé sans que le dispositif de substitution soit connu. Il est permis de penser que cela puisse être en effet cette Université Maritime.

Le tuilage n'est pas acquis sans une forte volonté politique, Régions littorales en tête.

Lors de mon intervention à la session du 11.XII.06, j'ai souligné le risque réel de ne plus disposer d'un tel enseignement sur la très maritime façade Atlantique.

Des travaux de réflexion sont menés par le réseau régional de l'Institut Français de la Mer et par le Cluster Maritime Français. Leurs propositions seront validées en interne au troisième trimestre sous forme de contributions nationales. Il est notable qu'elles s'inscrivent dans les orientations évoquées plus haut et qui, pour notre pays, sont le rapport Poséidon et celui du Conseil Supérieur de la Marine Marchande.

Or si l'hypothèse semble acquise de voir une réalisation en Méditerranée, rien n'est moins sûr sur l'Atlantique. il va falloir là aussi une pression politique en Régions – quel que soit le sort du décret – si l'on souhaite obtenir un Etablissement de cette possible Université à proximité de chez nous.

Bien entendu le financement s'invite pertinemment au dossier. C'est pourquoi on ne peut que regretter cette situation qui prive la Région Bretagne de la possibilité de présenter un tel chantier dans le cadre du grand projet 3 (ou 4) du CPRE actuel.

Ceux qui pensent que cette initiative doit aboutir à court terme espèrent qu'une fois la situation décantée, et le projet formaté il sera possible d'en boucler le financement.

INTERVENTION de M. Jean-François LE TALLEC (Chambre régionale de Commerce et d'Industrie)

Les acteurs patronaux regrettent qu'en mars 2007 le document présenté à notre assemblée ne soit qu'une maquette supplémentaire d'un Contrat de projets dont la contractualisation aurait du débiter au 1^{er} janvier et pour lequel les négociations sont toujours en cours.

Outre cet aspect de document non abouti, le Contrat de projets 2007-2013 appelle des remarques à la fois sur la forme et sur le fond.

Sur la forme, la lecture aurait été rendue plus aisée si un tableau récapitulatif des crédits de l'Etat, de la Région, des collectivités locales, de l'Europe et des autres partenaires avait été joint à cette nouvelle maquette du futur Contrat de projets.

Nos remarques **sur le fond** portent principalement sur la place accordée au **soutien à la compétitivité des entreprises** bretonnes dans cette nouvelle version du projet de contractualisation.

Dans les précédentes maquettes proposées à notre assemblée, il existait un grand projet spécifiquement dédié à la « *valorisation des filières clefs de l'économie régionale* ». Dans la maquette présentée aujourd'hui, ce grand projet a disparu. Seules subsistent les problématiques d'innovation des entreprises qui ont été rattachées au grand projet n°3 consacré à l'enseignement supérieur et la recherche.

La raison que vous invoquez pour expliquer ces évolutions est celle « *de l'absence totale de crédits de l'Etat pour le développement économique* ».

Même si vous en prenez « *acte avec regret* », nous nous inquiétons de ne lire dans la contractualisation et les programmes opérationnels aucun signe tangible des ambitions fortes que vous affichez en matière de soutien à la compétitivité des entreprises, notamment dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique. Quels moyens sont en effet consacrés aux objectifs qui apparaissaient dans la précédente version du projet de contractualisation : « *développement de filières performantes* », « *soutien aux fonctions stratégiques des entreprises* », « *soutien au développement des TPE* », « *accompagnement des mutations économiques* » ?

De plus, s'il est évidemment indispensable de conforter la performance de notre système de recherche pour favoriser l'innovation, nous craignons que l'approche proposée, centrée sur l'offre de recherche, ne réponde pas nécessairement à l'enjeu de rapprocher les PME du monde académique pour tirer le meilleur parti de son expertise et de ses travaux.

Par ailleurs, les acteurs patronaux souhaitent également réaffirmer leur mobilisation sur **les enjeux d'accessibilité** des territoires. Ils soutiennent à ce titre les priorités accordées dans le contrat de projets au « *renforcement de la compétitivité par l'amélioration de l'accessibilité* ». Par rapport à cet objectif, les CRCI de Bretagne et des Pays de la Loire ont lancé, avec le soutien du monde patronal, une vaste mobilisation des chefs d'entreprises bretons et ligériens pour que le décret de Déclaration d'Utilité Publique de la LGV Connerré – Rennes soit signé avant les élections et que les aménagements des liaisons ferroviaires à grande vitesse permettant de relier Brest et Quimper à Paris en 3 heures soient réalisés dans les délais initialement prévus. J'évoquerai également l'initiative de l'Union patronale de Bretagne visant à un échange direct entre les acteurs de ce dossier : l'Etat, RFF, la SNCF, la Région et les chefs d'entreprises afin que ceux-ci expriment également leur attachement à la réalisation de ce projet.

En revanche, concernant les marchandises, nous déplorons que, malgré les engagements de l'Etat et de la Région, les investissements portuaires, routiers et ferroviaires, inscrits dans la contractualisation, ne soient pas à la hauteur des besoins et des enjeux d'accessibilité de l'économie bretonne. Ces investissements qui répondent aux exigences d'acheminement et de réception du fret conditionnent de manière déterminante la compétitivité future des entreprises dans la concurrence européenne et mondiale.

Enfin, nous tenons à réaffirmer une nouvelle fois notre regret que les représentants des entreprises, au-delà de consultations ponctuelles, ne soient pas associés à la concertation qui s'appuie uniquement sur la Conférence Territoriale. Ils demandent, à nouveau, à être étroitement associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des dispositifs contractuels.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Loïc RICHARD (Personnalité qualifiée)

Pour souligner les enjeux du projet n° 7 : « favoriser l'accès au marché du travail et anticiper les mutations économiques ».

Il y a besoin, me semble-t-il, de conditions favorables pour que les propositions contenues dans ce projet puissent se réaliser ; voici quelques pistes de réflexion.

« Anticiper les mutations économiques », le chemin paraît très long et difficile, quand on vit des décisions brutales de licenciement comme cela se produit en ce moment dans l'industrie, chez Alcatel Lucent, par exemple.

S'engager dans ce contrat de projet ne peut être crédible que s'il y a le refus de tous les partenaires de ces décisions unilatérales.

L'unanimité de ce refus me semble nécessaire et on ne peut se contenter de dire que les ingénieurs d'Alcatel vont trouver un autre emploi sans problème ; une telle façon unilatérale de procéder laisse des traces profondes, démotive les individus et plombe les efforts collectifs de recherche de solutions.

Chacun est conscient que la vie économique a besoin de souplesse. Les initiatives de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de formation tout au long de la vie, de contrats de transition professionnelle, les mises en place de Maisons de l'Emploi et de la Formation, se développent en Bretagne de manière positive mais la condition impérative c'est l'accord de tous pour un contrôle collectif des mobilités.

Autre point sensible : pour « l'accès au marché du travail », le type de contrat de travail qui est proposé est très important ; à titre d'exemple encore pris dans l'actualité, il est certain que la proposition de 9 000 C.D.I. par la chaîne Carrefour répond mieux que des contrats en C.N.E. ou en intérim à l'attente de demandeurs d'emploi qui souhaitent comme tout le monde de la lisibilité sur leur avenir ; le C.D.I. est aussi un signal fort de la volonté de l'entreprise de l'intérêt de fidéliser ses salariés.

Si nous sommes d'accord pour cette priorisation du C.D.I., il est possible, oui, d'explorer tout un champ contractuel large : les situations où il y a besoin de C.D.D., les conditions pour que ces contrats temporaires ne soient pas de la précarité à vie mais servent de sas vers l'emploi stable ; là aussi, le chemin est long puisque la France est lanterne rouge en Europe ; dans notre pays, seulement 20 % des C.D.D. sont en C.D.I. l'année suivante. Négocier aussi l'amélioration des contrats (souvent pour les femmes) pour que les horaires dans le commerce et les services en général soient moins hachés, qu'ils permettent une vie personnelle et familiale ; négocier la baisse du nombre de temps partiels imposés qui ne permettent pas de gagner plus que les minima sociaux.

De nouvelles mesures législatives sont en ce moment débattues dans ces domaines ; elles seront positives si elles donnent un cadre pour faire reculer les peurs, pour redonner un cadre de confiance

et de cohésion sociale mais quoi qu'il arrive, il y aura tout autant besoin de vraies régulations contractuelles à tous les niveaux.

Ce contrat de projet apporte des points d'appui au plan régional ; le travail engagé par le C.E.S. notamment sur la sécurisation des parcours professionnels peut être également une contribution intéressante en ce sens.

INTERVENTION de M. Jean-Pierre BARTHELEMY
(Union patronale interprofessionnelle de Bretagne, en accord avec la
Fédération régionale du bâtiment et la Fédération régionale
des travaux publics)

Renforcer la compétitivité de la Bretagne en améliorant son accessibilité

Thème : Demande de confirmation et de précisions sur le projet Brest et Quimper à trois heures de Paris

Je voudrais m'exprimer ici au nom des acteurs patronaux.

La lecture du document relatif au Contrat de Projet Etat Région nous donne un certain nombre d'indications quant à la mise en œuvre, notamment financière, du projet Bretagne à Grande Vitesse visant à mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris.

Sans rentrer dans le détail d'un dossier dont la présentation est en l'espèce incomplète puisque certains financements de la LGV ne relèveront pas du Contrat de projet Etat Région, nous souhaitons savoir ce qu'il en est de ce dossier, des négociations avec l'Etat, avec Réseau Ferré de France, avec la SNCF.

Nous avons remarqué que vous n'incluez pas dans le Contrat de Projet Etat Région l'intégralité de la deuxième phase de travaux entre Brest et Rennes et entre Quimper et Rennes.

Nous souhaitons donc savoir si en l'état actuel du dossier, il sera possible en 2012, de rejoindre Paris à partir de Brest et Quimper en 3 heures, sachant notamment que selon votre document « le grand projet 1 portant sur le ferroviaire » est, je cite, « encore en phase de discussion avec de réels points de désaccord entre la Région et l'Etat. » (page 6)

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Alain MONNIER
(dileuriad/représentant Kuzul Sevenadurel Breizh/Conseil Culturel de
Bretagne et Skol-Uhel ar Vro/Institut Culturel de Bretagne)

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil régional,

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Pas plus tard que samedi dernier, il y a donc à peine 48 heures, certains acteurs du mouvement culturel breton ont entendu le Président Le Drian, à Ploemeur, exprimer son insatisfaction quant à la négociation avec l'Etat concernant la langue bretonne. Nous l'avons également entendu souligner les acquis, notamment l'accord passé avec Madame Idrac et la SNCF pour une signalétique bilingue, le projet de restauration du château de *Kerampuilh* à *Karaez*, la présence de la langue, via *l'Ofis ar brezhoneg*, lors du festival interceltique et la semaine bretonne à Paris, son soutien même au rassemblement de Béziers, qui fut un grand succès et à celui organisé *en Oriant* le samedi 31 mars.

Mais, nous l'avons vu, les difficultés demeurent : le Président Le Drian comme la présidente d'Ofis ar Brezhoneg, Lena Louarn, ont pu le constater, pour le regretter. De leur côté, un syndicat FSU évoquait il y a quelques semaines dans *Info Flash* n°2 (je cite) : « *l'impossibilité pour de nombreux élèves de poursuivre en filière bilingue après le CM2 ou la 3^{ème} faute d'établissement de proximité* », cela en se fondant sur la prévision de trois « *mises en sommeil* » puisqu'on en est désormais à utiliser un vocabulaire mortifère... Bientôt, avec le lexicographe trégorrois Jules Gros, devons-nous déplorer : *du-mañ ez eus unan war he gwele ha na savo ken* : 'm-eus aon teui da zougen ar groaz dezhi ! (chez nous, il y a quelqu'un sur son lit qui ne se lèvera plus ; j'ai bien peur qu'elle soit en train de mourir !) et puisqu'il est plus facile d'avancer dans les dossiers relevant du ferroviaire, que penser de l'expédition par la CAF du Morbihan des « *Babigoù Breizh* » dans les wagons plombés d'une modernité aseptisée, stérilisée, en tout cas mal comprise, des petits dont on avait tort de vouloir leur proposer une crèche bilingue bretonne-française, alors que, comme le rappelle un excellent travail de l'Ofis s'appuyant sur les recherches d'experts tels les Professeurs Ellen Bialystak, Colin Baker, Gilbert Dalgalian, le bilinguisme précoce favorise la réussite dans les études, l'apprentissage des autres langues, la découverte des autres cultures et l'obtention d'un emploi. N'est-ce pas au contraire dans la diversité et ses richesses que réside la véritable modernité, alors que la déclaration universelle de l'Unesco (2001) stipule que la diversité culturelle doit être considérée comme un « patrimoine commun de l'humanité » et sa « défense comme un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine. » Cela a été récemment rappelé par Sèrgi Javaloyès que notre Commission Qualité de vie, Culture, Solidarités du CESR a eu l'honneur et le plaisir de recevoir la semaine dernière, et dans le rapport réalisé par nos Collègues d'Aquitaine.

Tout ceci devra-t-il bientôt disparaître sous les directives d'un « Ministère à l'identité nationale » ou, comme l'a fait remarquer, toujours samedi dernier le Président Le Drian, sous les quolibets d'une formation politique qui condamne la traduction de la série Perry Mason en breton sans remettre en question sa traduction en français, alors même que nos jeunes scolarisés en filière bilingue ou immersive, ont très peu d'occasions de voir la langue utilisée dans l'espace social, en dehors de

l'école. Et ce ne sont pas les employés de France 3, lesquels redoutent ces jours-ci une énième et peut-être ultime recentralisation, qui viendront contredire ces craintes.

Dillo ! Poent eo strivañ evit ar yezh ! Vite, il est temps d'agir pour la langue ! Elle s'est vu refuser le statut de « grande priorité » dans le présent CPER, les négociations la concernant traînent encore, tandis que la France reste avec la Turquie, le seul pays d'Europe à ne pas avoir signé la convention cadre pour le droit des minorités, de même qu'elle n'a pas non plus ratifié la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, ni l'article 27 du Pacte international des droits civils et politiques, ni l'article 30 de la Convention internationale des droits de l'enfant, ni le Protocole n°12 relatif à la non-discrimination de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ni la Convention internationale des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille...

Les Irlandais qui fêtaient, il y a deux jours, l'attachement à leur identité et leur culture, l'ont-ils fait avec rigidité, avec tristesse, sans y même associer le reste du monde ? C'est la peur de certains – et cette autre forme de la peur qu'est l'ignorance, ou bien est-ce l'inverse ? - qui conduit à des réflexes d'exclusion de plus en plus patents.

Le mouvement culturel breton est sensible aux efforts entrepris par l'assemblée régionale, son Président, ses responsables et, quand il le faut, l'unanimité de ses membres. Pouvons-nous espérer que cette autre assemblée qu'est le CESR, dans la droite ligne de positions prises antérieurement, interpelle les responsables de la CAF du Morbihan, et souligne avec plus d'insistance l'absence de cette véritable priorité, à côté des autres, dans le Contrat de projets. Si chacune/chacun de vous, cher(e)s Collègues, ne parle pas breton ou gallo, mais que vous ne souhaitez pas la mort de ces langues, merci de les aider à survivre. *Trugarez vras evit ho hevezh hag ho sikour...* (Merci pour votre attention et votre soutien).

INTERVENTION de M. Jean CLANCHIN
(Union patronale interprofessionnelle de Bretagne, en accord avec
l'Association bretonne des industries agro-alimentaires)

Conforter la performance de notre système d'enseignement supérieur, de recherche et
d'innovation

Thème : Les entreprises bretonnes aimeraient faire plus en matière d'innovation

J'interviens au nom du collège patronal.

Le document du Conseil régional comporte un Volet innovation et performance des entreprises. Celui-ci présente un objectif visant à Développer le système régional d'innovation.

Si les actions proposées nous semblent opportunes, certaines ayant été construites avec nous, nous voulons cependant revenir sur un passage selon lequel « les PME ont besoin d'organismes « interfaces » qui les sensibilisent » (...) à l'innovation.

Effectivement, les PME françaises n'investissent pas suffisamment dans la recherche et le développement. Il nous semble essentiel d'en indiquer la raison principale. En effet, il n'y a, à priori, aucune justification pour que les chefs d'entreprise français soient moins ouverts que leurs homologues étrangers à cette question.

La réponse principale réside dans des éléments objectifs qui font que les entreprises françaises doivent consacrer en moyenne 17 % de leur valeur ajoutée aux prélèvements publics obligatoires quand en Allemagne, par exemple, cette proportion n'est que de 9 % et au Royaume Uni de 6,7 %.

Si les entreprises bretonnes étaient soumises aux mêmes règles que leurs homologues Allemandes, elles disposeraient, chaque année, de 6 milliards d'euros de ressources supplémentaires pour innover mais aussi embaucher, mieux rémunérer leurs salariés, et aussi pour certaines d'entre elles, ajuster leurs prix et éviter ainsi des licenciements voire des cessations d'activité.

Alors que nous avons connaissance d'entreprises en situation difficile, il nous incombe d'appréhender lucidement cette réalité des prélèvements exorbitants, d'en tirer un certain nombre de conséquences, sinon nous allons au devant de déconvenues considérables.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de Mme Anne SAGLIO (Associations caritatives représentatives au niveau régional)

Les associations de solidarité ne peuvent que se réjouir du retour à un 7ème grand projet du CPER à nouveau intitulé «Favoriser l'égal accès au marché du travail en valorisant les compétences des jeunes et des femmes et en anticipant les mutations économiques», qui soit donc plus particulièrement axé en direction des jeunes et des femmes, populations les plus touchées par la précarité professionnelle.

Un travail est actuellement mené par un groupe de conseillers du CESR pour recenser les initiatives existantes dans notre région qui permettent de concilier la sécurisation des parcours professionnels et la flexibilité réclamée par les entreprises. Il permet déjà de mettre en évidence les besoins de formation, d'innovation, de décroisement, de concertation et d'accompagnement qui sont nécessaires pour faire face à ce défi.

Il est à souhaiter que les objectifs de ce 7ème grand projet aillent dans ce sens, en particulier pour les personnes les plus fragiles dont les parcours professionnels sont souvent chaotiques ; par exemple, pour les femmes qui élèvent seules des enfants et qui doivent faire face plus que d'autres à des temps partiels non choisis et pour les jeunes dont la recherche d'un premier emploi ressemble parfois à «un parcours du combattant ». Ainsi cette jeune fille du pays de Redon, titulaire d'un bac pro de secrétariat, au chômage depuis 2 ans et demi, a envoyé 450 lettres de candidatures pour lesquelles elle n'a eu que 7 réponses et obtenu un seul entretien qui n'a pas débouché sur une embauche !

Nous sommes un grand nombre, Monsieur le Préfet et Monsieur le Président de Région, à attendre de vous qu'à l'occasion de la signature de ce nouveau contrat de projets qui engage l'Etat et notre Région pour les six années à venir, vous soyez les garants ensemble de ce que la Bretagne ne laisse pas de côté une partie de ses habitants, condamnés à vivre dans la pauvreté et la précarité, faute d'accès à l'emploi.



INTERVENTION DE M. Emmanuel LE BOLZER
(Union régionale CFTC de Bretagne)

- **La CFTC** rappelle d'abord ses regrets

- qu'une fois de plus, le contrat de plan ETAT-REGION soit arrivé à son terme normal (2006) **sans que les engagements** et projets inscrits soient globalement mis en place et respectés...
- et que le montant « final » du CPER 2007-2013 **ne soit pas à la hauteur des propositions portées pourtant par les acteurs bretons** correspondants aux besoins de la BRETAGNE et des Bretons pour affronter l'Avenir, préserver et développer les Activités et les Emplois alors que des suppressions d'Emplois importantes se préparent à proche échéance dans au moins 2 secteurs capitaux de l'Activité économique Bretonne. Même avec les contrats additionnels éventuels on n'aura pas le compte.

La **CFTC Bretagne** s'étonne toutefois des grandes interrogations voire de « profondes divergences » qui demeurent dans plusieurs grands projets sur les financements et les modalités d'application. Comment peut-on donner un avis pertinent avec de tels points d'interrogation. A moins de considérer que ce Contrat sera revu comme certains l'annoncent, après les élections proches. En tout cas, si signature il y a, **tout doit être mis en place pour qu'elle soit vraiment respectée par les signataires ETAT et Région , l'Europe mais aussi les autres collectivités locales.**

C'est pourquoi pour rééviter les dérives des précédents contrats (cf. plus haut), **la CFTC** demande le renforcement du suivi et **surtout l'inscription dans le contrat d'une obligation de remises à niveau voire renégociation à montant global égal, à mi-contrat (année 2010).** Ainsi chaque partie sera remise face à ses engagements.

A ce sujet **la CFTC** propose un **amendement** ajoutant cette formulation dans l'avis de notre Assemblée :

Sur les 8 « nouveaux » grands projets, la CFTC rejoint bien les commentaires du rapport. Il nous paraît aussi qu'une tendance métropolitaine est prégnante dans ce contrat. Nous nous posons aussi des questions sur la suppression, difficile à comprendre, de l'ex projet 3 « valoriser les filières clefs pour créer de la valeur ajoutée et de l'Emploi » même si certains projets sont inclus dans le nouveau projet 3, l'actualité économique et sociale rend cette inquiétude criante. La CFTC approuve donc :

- Le dossier « **global** » BGV, Quimper-Brest à 3heures de Paris en 2012-2013, ;
- **Le développement du Très Haut Débit (infrastructures, mise en réseau et contenus) stratégique** pour 2012 ;

- La **Recherche-développement-Innovation** bien pourvue, diversifiée avec en particulier les pôles de compétitivité et d'excellence rurale. Il faudra toutefois pour l'Emploi de vraies et efficaces passerelles entre Recherche et Activités économiques
- La CFTC met l'accent sur leur conditionnalité sociale des projet concrets (création d'emplois, CE, CHCCT, Parité,...) ;
- La **mer/Littoral, environnement** ;
- **Les actions pour la Solidarité, la Santé, le Logement à améliorer.**

Sur l'Aménagement du territoire et le volet territorial curieusement séparés, pour la CFTC c'est l'ensemble des territoires, des Pays bretons, avec leurs particularités et leurs « inégalités » qui doit être appréhendé et traité. Sur ce point il est clair que l'enveloppe proposée par l'Etat sera **très insuffisante** pour d'une part valoriser les territoires métropolitains et d'autre part réduire les différences et handicaps de nombreuses zones plutôt rurales mais ayant aussi droits et atouts pour « vivre ». Là-dessus c'est plutôt le brouillard ???

Sur la culture, l'appui à la langue bretonne en particulier, la CFTC attend une réponse positive par une convention additionnelle significative.

Enfin, la CFTC regrette que la **coopération et solidarité internationale** soient complètement absentes des contrats.

INTERVENTION de M. Jean-Claude MOY (Chambre régionale de métiers et de l'artisanat)

En novembre dernier, lorsque notre Assemblée a été saisie de la précédente maquette financière relative au Contrat de Projet Etat-Région et aux Programmes Opérationnels européens, le « **soutien au développement des TPE de l'artisanat** » était expressément mentionné au titre du Grand Projet 3, comme constituant l'**un des « cinq axes essentiels »** destinés à « valoriser les filières clefs de l'économie régionale pour créer de la valeur ajoutée et de l'emploi ».

Nous avons alors **donné acte à la Région de cette reconnaissance du rôle essentiel de l'artisanat**, tout en **soulignant que, budgétairement, le compte n'y était pas !** Les 15 millions d'euros annoncés sur ce sous-programme se situant très en retrait des 23 millions contractualisés lors du dernier Contrat de Plan.

La situation à laquelle nous sommes confrontés **aujourd'hui d'avère d'une absolue simplicité** : c'est tout bonnement **le soutien au développement de l'artisanat qui disparaît** de la programmation.

Alors, nous le disons avec sérénité, mais nous le disons aussi avec force : **l'artisanat ne peut accepter d'être la variable d'ajustement des arbitrages budgétaires** en discussion.

Car comment interpréter autrement la présentation qui nous est livrée dans cette nouvelle maquette ?

Le **refus de l'Etat de contractualiser sur l'artisanat** est profondément **fautif** et immensément **regrettable**. Mais **nous ne sommes pas pour autant résolus à accepter une politique des dominos** qui, au motif d'un **retrait de l'Etat**, entraînerait quasi mécaniquement **un retrait de la Région** doublé d'une **inéligibilité aux fonds européens**.

Notre **attente** est claire. Elle est **argumentée par les plus de 32 000 emplois créés** par l'artisanat breton **depuis le début des années 90**, dont près de **16 000**, soit la moitié, ont été créés **depuis le 1^{er} janvier 2000**.

Comment envisager qu'une politique de développement économique, ou qu'une politique de l'emploi, puisse se permettre de faire l'impasse sur la contribution des entreprises artisanales ?

L'artisanat, ça marche ! Mais **c'est en même temps un secteur de petites entreprises** qui, parce qu'il se développe, a **besoin de moyens d'accompagnement**. Pour **se structurer**, pour actualiser ses **compétences**, pour professionnaliser le **management des entreprises**, pour faire face aussi aux **contraintes** de son environnement et aux **indispensables adaptations**. N'oublions pas non plus le **gigantesque défi du renouvellement générationnel** qui va concerner près d'un artisan sur quatre dans les cinq à six ans qui viennent.

Le **potentiel de l'artisanat** est **important**. Il en fait concrètement **la démonstration depuis 30 ans** que l'âge d'or du plein emploi s'est progressivement éloigné. Mais, **pour qu'il puisse pleinement s'épanouir** et stimuler encore mieux la création d'activité et d'emplois dans notre région, faut-il encore **l'aider à fructifier**.

Alors, quelle est **notre attente** ?

Elle est simple : nous attendons du **chef de file du développement économique régional** qu'est la **Région**, qu'il **assume pleinement et entièrement son rôle** en fournissant, par ses propres **engagements budgétaires**, le socle sur lequel nous allons pouvoir déployer une **réelle politique de soutien au développement de l'artisanat en Bretagne**.

Cette attente porte, très concrètement, sur 5 points :

- 1- La mise en place d'**un dispositif d'animation territoriale de l'artisanat**, qui reconduise a minima les **7,5 millions d'Euros** apportés par **la Région** au financement de l'ODESCA durant le dernier CPER ;
- 2- **L'abondement de ce dispositif** par **des crédits européens** d'un niveau suffisant **pour reconduire**, en tenant compte des contributions des Départements et du FISAC, une **enveloppe globale** au moins égale aux **23 millions d'euros** du 4^{ème} Contrat de plan ;

En outre,

- 3- Nous **demandons**, avec insistance, **l'accès** de plain pied des **TPE artisanales et des chambres de métiers et de l'artisanat**, aux **dispositifs de soutien à l'innovation** et au **développement de la performance** ;
- 4- Nous **attendons**, de même, **l'intégration** de **nos entreprises** et de **nos chambres** dans le cadre des **politiques** envisagées, tant en matière d'**énergies renouvelables** que d'**éco-responsabilité** ;
- 5- Nous **revendiquons**, enfin, notre **juste place** et celle des entreprises artisanales, dans le cadre des **politiques** du 7^{ème} grand projet consacré notamment à **l'adaptation des compétences et à la gestion des ressources humaines**.

Pour conclure, mais vous l'aurez compris, **ce que nous attendons de la Région**, c'est une **vraie et juste reconnaissance de l'importance de la contribution de l'artisanat au développement de l'emploi et de l'économie régionale**. Un signal fort concrétisé, par un engagement budgétaire digne de cette contribution.

INTERVENTION de M. Jean-Claude BODÉRÉ (Universités de Bretagne)

Au-delà de résultats globaux encourageants pour ce qui relève du grand projet 3 (enseignement supérieur, recherche, innovation) et de l'accord quasi général des services de l'Etat et de l'ensemble des collectivités en ces domaines, il convient d'insister sur le caractère relativement frustrant de certaines négociations auxquelles les présidents des universités ont pourtant été très correctement associés, en règle générale. D'abord à cause du non achèvement du CPER 2000-2006 ; des opérations importantes, favorablement expertisées, n'ont pas abouti et sont reprogrammées dans le présent contrat de projets, à cause du désengagement de l'Etat au cours des dernières années. Ensuite, parce que les négociations relatives aux opérations de recherche ont été conduites de façon un peu chaotique, sur la base d'expertises complexes, dans un calendrier resserré, et donc difficilement gérable, sans que les règles du jeu aient toujours été clairement définies au préalable. Certaines priorités ont pu être déterminées sans tenir compte des avis des établissements. A titre d'exemple, au tout début du lancement du chantier relatif au CPER, des contacts ont été pris par certains grands organismes avec des responsables de laboratoires de nos établissements, sans aucune liaison avec les chefs de ces établissements et leurs conseils scientifiques. En d'autres termes, des directeurs de laboratoires ont pu exprimer des souhaits sans tenir compte de la politique d'ensemble des établissements. Il est vrai, néanmoins, qu'après un certain nombre de navettes, et dans la plupart des cas, les réajustements se sont ensuite opérés. Quelques gros dossiers de recherche, stratégiquement importants et souvent soutenus par les collectivités, n'ont pas été déposés dans les temps et, de ce fait, ne sont pas validés par les services du MENESR. C'est le cas pour le projet VIGISAT, fortement structurant pour, entre autres, le développement de l'imagerie satellitaire en Bretagne. On peut donc regretter la complexité et la faible lisibilité initiale des démarches sur le plan méthodologique.

Notons aussi que la présentation du volet recherche, d'une grande habileté dans les regroupements proposés, nécessite un effort du lecteur qui a pu connaître l'évolution des dossiers se présentant initialement sous la forme de grands tableaux à classements plus hétérogènes que ceux qui apparaissent ici.

Au total, les évolutions sont positives et laissent ouvertes de vraies perspectives de collaboration entre universités, grandes écoles, grands organismes, centres techniques, etc. (le futur PRES, par exemple, est nettement soutenu). Il restera à convaincre tous nos collègues des établissements que les vraies solutions sont à rechercher dans le développement sans tabou et sans arrière-pensée de ces collaborations.

INTERVENTION de M. Jacques JAOUEN (Chambre régionale d'agriculture)

Je m'exprime ici au nom de la profession agricole.

Le document que nous présente la Région est un deuxième rapport d'étape, après celui qui nous a été présenté lors de la session du 20 novembre 2006. S'agissant d'un nouveau rapport d'étape, il ne nous permet pas d'avoir une vision globale de l'avancée des discussions avec l'Etat et de connaître l'issue réelle des négociations.

Pour ce qui concerne plus directement la profession agricole, nous travaillons avec les services de la Région et avec ceux de l'Etat depuis de nombreux mois et nous nous étonnons du contenu de la maquette financière qui nous est proposée pour le grand projet 2, « Construire une nouvelle ambition pour l'agriculture et l'agroalimentaire ».

Selon les informations dont nous disposons, des demandes d'extensions de crédits ont bien été transmises par le Préfet de Région à Paris mais les augmentations de crédits envisagés sont bien loin des 60 millions d'euros annoncés dans le rapport qui est soumis.

En effet, trois types de modifications ont été annoncées par l'Etat :

- une augmentation de crédits de 4 millions d'euros dans le cadre de VINIFLHOR et strictement réservés à la problématique énergie dans les serres ;
- une augmentation de crédits de 15 millions d'euros dans le cadre du PITE Bretagne pour répondre prioritairement aux besoins de crédits supplémentaires pour terminer le PMPOA 2, compte tenu du nombre important de dossiers en attente dans les DDA ;
- un transfert de crédits, et non une augmentation, du national vers le régional pour répondre à la demande des régions françaises de contractualiser une partie de la politique nationale d'installation. Ce sont ainsi près de 18 millions d'euros qui seraient donc contractualisés pour l'accompagnement de l'installation en Bretagne.

Au final, il semble que l'accroissement de crédits contractualisés soit proche de 37 millions d'euros, soit un accroissement réel de crédits de 19 millions d'euros.

Même si la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne a conduit une réflexion et une coordination professionnelle importante, nous savons que cette négociation a été et est encore difficile. Certains éléments ont pu échapper à nos experts mais il nous semble aujourd'hui essentiel de réexpertiser plus avant nos différents chiffres, car il nous semble déraisonnable de laisser croire que les crédits affectés à l'agriculture ait pu connaître une telle inflation si cela devait finalement être erroné.

Nous avons une autre interrogation concernant le grand projet 5 « Atteindre le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques ». On constate que la participation de l'Etat a fortement augmenté (53,6 millions d'euros) alors que dans le même temps la contribution de l'Agence de l'Eau (57 millions d'euros) disparaissait. A notre connaissance, l'intervention de l'Agence de l'eau est maintenue et est chiffrée à 62 millions d'euros. Doit-on considérer que la contribution de l'Agence est

désormais intégrée à celle de l'Etat ? Sur ce point également, nous souhaiterions avoir quelques éclaircissements.

Au delà de ces interrogations budgétaires, la profession agricole souhaite faire quelques observations sur les objectifs présentés.

En particulier, nous souhaitons montrer notre soutien aux orientations développées dans le cadre du PVE ainsi qu'au programme d'aménagement paysager et à la réflexion sur l'énergie en agriculture.

Mais il ne faut pas oublier le PMPOA /PMBE, la Charte des Prescripteurs qui sont des outils importants d'évolution des pratiques vers une appropriation environnementale forte.

De plus, le PVE n'est pas éligible à l'ensemble du territoire breton puisque son action a été ciblée sur les communes à dominante légumière. Compte tenu de la taille de l'enveloppe annuelle, cela revient à cibler préférentiellement et quasiment exclusivement les producteurs de légumes pour 2006 et 2007. Une ouverture sera donc à envisager pour les années suivantes.

Nous constatons aussi que le volet « recherche appliquée et transfert vers l'agriculture » est absent des objectifs présentés ici. Pourtant, ce domaine permet de travailler sur la diversité des approches techniques, mais aussi au niveau territorial du local au régional (débat locaux dans les pays, forum agriculture et société...) et donc d'intégrer les dimensions sociétales.

Il nous paraît donc important de renforcer le volet de transfert et de développement de ces pratiques vers tous les agriculteurs par le biais d'une animation agricole ciblée et fortement présente sur le terrain.

Pour conclure, de façon plus globale, la profession demande aujourd'hui que le CPER puisse être signé dans les meilleurs délais. Même si le développement de notre agriculture et de l'industrie agroalimentaire passera avant tout par les volontés collectives et individuelles, par les initiatives privées, il reste important, en dépit de moyens budgétaires en réduction, d'utiliser tout l'effet levier disponible des dispositifs financiers d'accompagnement qui se complètent : CPER et fonds structurels européens.

Je vous remercie de votre attention.

**INTERVENTION de M. Pierre MARQUET
(Confédération des coopératives agricoles de l'Ouest de la France)**

Favoriser l'égal accès au marché du travail en valorisant les compétences des jeunes et en anticipant les mutations économiques.

Thème : Emploi Formation

Je voudrais m'exprimer ici au nom des acteurs patronaux sur l'accès à l'emploi et l'anticipation des mutations économiques.

Nous prenons acte de la volonté de l'Etat et de la Région dans les objectifs 2 et 3, d'inciter les entreprises à anticiper les mutations économiques, d'accompagner ces mutations et de sécuriser les parcours professionnels.

Dans ce cadre, nous souhaitons rappeler que certaines branches professionnelles et organisations patronales interprofessionnelles ont élaboré et signé avec l'Etat des accords d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC).

Ces accords visent à inciter les entreprises à anticiper les mutations économiques, à développer des outils de management des compétences telle la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), à mettre en place des actions de transfert et d'acquisition des compétences et de qualification (via le tutorat des seniors, la VAE), ...

Aussi, nous appelons à une parfaite coordination entre ces différentes interventions pour qu'au final, les financements mobilisés aient toute leur efficacité en matière d'adaptation des compétences et de reclassement des salariés.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les modalités de recueil des besoins des entreprises comme vecteur de la politique emploi-formation.

Enfin, concernant les actions relatives à l'égalité professionnelle et à l'accès à l'emploi, retenues dans le cadre de la mise en œuvre des Maisons de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, nous vous mettons en garde sur la nécessité qu'elles correspondent aux orientations définies dans le cadre des contrats d'objectifs emploi-formation actuellement discutés avec les branches professionnelles.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Marcel LE MOAL (Sections Régionales Conchylicoles)

Développer une politique maritime intégrée

Nous ne pouvons, encore et encore, passer sous silence la fin des contrats de plan Etat – Région 2001 – 2006, où d'une façon unilatérale la décision prise par l'Etat de ne pas honorer à ce jour ses engagements. La façon lamentable dont ont été gérés les fonds IFOP par les services de l'Etat, je cite l'extrait du VADE MECUM sur la transition de l'IFOP et le FEP version 6 mars 2006 du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : opération 2006 AR IFOP financements indisponibles.

Les opérations 2006 ayant reçu un accusé de réception au titre de l'IFOP, mais pour lesquelles les cofinancements IFOP ne sont plus disponibles, ne peuvent faire l'objet d'une reprogrammation dans le cadre du FEP lorsque les travaux ont été réalisés avant la date d'éligibilité des travaux retenue pour le FEP : 1^{er} janvier 2007 (critères, date de factures)

En résumé, une croix sur le passé. On s'assoit sur les vieux engagements et peut être va-t-on s'asseoir sur les nouveaux en attendant de les laisser vieillir.

Dans les différents cas, on prend ces précautions, en instituant un complément aux conditions. Un accusé de réception sera adressé au demandeur ce qui ne signifie pas que le dossier de demande de subvention présenté est conforme à toutes les dispositions réglementaire et cerise sur le gâteau, cela ne présage en rien l'attribution de la subvention sollicitée. Si sur nos engagements fiscaux et nos contrats de travail, nous émettions les mêmes règles comment nous chef d'entreprise serions nous considérés.

- 1) en attente du plan stratégique national non établi à ce jour nous rejoignons sans équivoque la Région qui a fait valoir ses inquiétudes.
- 2) GIZC trop fortement réduit et dont la négociation n'est pas actuellement aboutie. Pour La Conchyliculture, outre le poids socio économique, parfait révélateur de l'état de la salubrité de nos eaux, élément majeur de l'équilibre des activités sur le littoral et du respect de la DCE 2000/60 et de la loi sur l'eau dont nous nous attacherons sous quelques formes que se soit, même si cela passe par des phases contentieuses auprès de la Cour Européenne, mais qu'elles soient respectées et permettent d'atteindre les objectifs du bon état des eaux littorales 2015. Objectif ultime défini par son article 27. et nous donnons là un signe fort en direction de la nouvelle Chambre Régionale d'Agriculture, dont nous attendons des actions fortes et concrètes vis-à-vis de notre métier comme on sut le faire les Chambres Départementales du 56 et du 35.

Vous remerciant de m'avoir écouté et j'espère entendu.

INTERVENTION de Mme Maryvonne GUIAVARC'H (Union régionale CFDT Bretagne)



Nous estimons que la Région a eu raison de négocier jusqu'au bout les intérêts de la Bretagne. La confusion de certains projets rend toutefois difficile leur appréciation.

De même, le recours à de nombreuses conventions additionnelles atténue sensiblement la cohérence globale du contrat.

La priorité donnée au volet ferroviaire correspond bien aux attentes des Bretons. Si l'ensemble des principales infrastructures devrait être compatibles avec la circulation à grande vitesse à l'horizon 2013, le talon d'Achille du système se situera au niveau des rames TGV pendulaires. Les 100 M€ prévus, à la charge des collectivités, ne permettront d'équiper que 10 rames spécifiques, soit 5 au maximum sur chaque tronçon vers Brest et vers Quimper. Le nombre de trajets réellement en 3 heures en sera limité d'autant.

Concernant l'amélioration de Brest-Quimper, le mieux pourrait être l'ennemi du bien. Il ne faudrait pas que des ambitions maximalistes comme un pont sur l'Elorn occulte des améliorations urgentes et facilement finançables propres réduire les temps de trajet et à développer ainsi sensiblement le trafic sur les infrastructures existantes.

L'effort final annoncé sur le financement des Transports en Commun en Site Propre est une bonne nouvelle pour le développement durable dans les transports et pour l'inter modalité. Gageons qu'en retour les collectivités soutiendront d'autant mieux le projet BGV.

Nous nous félicitons de l'effort mis sur la recherche. La Bretagne doit renouveler et renforcer son économie et pour cela elle a besoin d'une recherche fondamentale performante. Pour autant les passerelles entre les centres de recherche, qui inventent, et les filières primaires, industrielles ou tertiaires, qui développent et valorisent, ne semblent pas avoir fait l'objet d'autant d'attention. Elles sont pourtant aussi essentielles à la pérennisation de l'emploi dans les pôles économiques majeurs et dans les activités émergentes qu'à un développement équilibré des territoires. Un rééquilibrage dans ce sens nous paraît nécessaire à une valorisation optimum de l'effort porté sur la recherche.

Le refus de l'Etat de s'engager sur la valorisation des filières clés de l'économie régionale, marque les limites de la décentralisation en matière économique. Comment le Conseil régional compte-t-il financer sa politique de soutien aux filières ?

Si nous notons avec satisfaction que la question de l'habitat ancien dans le parc social ou dans le parc privé, est prise en compte dans la problématique des économies d'énergie, nous nous étonnons que la résorption de la pénurie de logements sociaux n'ait pas été inscrite dans le CPER alors que toutes les parties prenantes de la conférence territoriale sont confrontées à l'urgence de la situation.

L'augmentation de 10 M€ à 16 M€ pour le volet culturel ne doit pas masquer le fait que 10 M€ sont destinés via la Dotation Globale de Décentralisation à la réalisation d'infrastructures (médiathèque, bibliothèques...). Il resterait donc simplement 6 M€ pour les projets culturels. Outre les incertitudes sur l'importance des projets d'investissement susceptibles de permettre l'utilisation de 10 M€, la part réservée aux projets culturels proprement dits est insuffisante.

Enfin, le volet consacré à l'accès à l'emploi des bretons et à l'anticipation des mutations économiques est un des grands perdants de la négociation de ce CPER. Sa chute de 35% par rapport à la demande initiale est certes compensée partiellement par des conventions additionnelles. Mais il y a fort à craindre que les mutations qui se profilent appelleront des financements bien plus importants dans les prochaines années. Un effort tout particulier devrait pourtant être porté sur l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes les moins qualifiés. La Région indique fort opportunément que le CPER n'est pas toute la politique régionale. Il conviendra de rechercher dans les autres politiques les moyens d'affronter efficacement ces mutations.

En conclusion le montage financier de ce CPER déjà moins ambitieux que le précédent nous inquiète un peu. Nous savons d'expérience, qu'il y a souvent un décalage entre la prévision et la réalisation d'autant plus que dans ce cas précis les règles du jeu ont évolué et ne sont sans doute pas complètement figées.

INTERVENTION de M. Joseph AUBIN (Confédération Paysanne de l'Ouest)

J'interviendrais au nom de la Confédération Paysanne et d'une partie de la profession agricole sur le projet n°2 pour souligner son manque de lisibilité et l'absence de comparaison avec le précédent contrat de plan. Il nous est donc impossible de dire à la lecture du document si les crédits sont en augmentation ou non.

De la même façon il est aussi impossible de dire dans quelles directions il y a des modifications ou s'il s'agit de statut quo. On est donc obligé de s'en tenir aux différentes propositions faites en juillet et novembre.

Si on compare ces deux propositions les chiffres globaux (projets 2 et 5) indiquent une augmentation de la proposition de l'Etat de 60 M€ qui reste cependant à vérifier puisque dans le même temps les crédits de l'agence de l'eau ont disparus pour un montant de 57m€ Est-ce le principe des vases communicants qui s'applique?....

Sur le projet n°2 plusieurs constats si on analyse les chapitres point par point. Nous nous interrogeons sur l'effort important de l'état sur l'objectif N 2 (rester leader sur les grands marchés des produits de consommation) qui consomme à lui seul la moitié des crédits d'état (33.5 M€ sur un total de 64.4 M€) et le peu d'intérêt porté par celui-ci sur les autres chapitres (13.3 M€) : marchés émergents, produits de qualité, modernisation environnementale. De la part de l'état il s'agit de choix budgétaires que nous ne partageons pas. Depuis longtemps et l'actualité sur l'eau nous donne raison, nous pensons qu'il faut mettre l'accent prioritairement sur la diversification, le développement des marchés émergents et des produits de qualité, la modernisation environnementale de l'activité agricole si nous voulons maintenir en Bretagne des paysans nombreux sur un territoire respectueux de l'environnement et de la qualité de vie de ses habitants Nous approuvons l'effort consenti par la région sur ces questions.....

INTERVENTION de M. René LOUAIL (Confédération paysanne de l'Ouest)

Projet 5

Concernant le contentieux sur les 9 bassins versant bretons

Nous sommes à la veille de savoir si la Commission Européenne va ou pas, valider la proposition de la France concernant les plans d'actions sur les 9 bassins versant bretons. Le contentieux est lourd, les conséquences économiques et sociales peuvent être dramatiques pour certains éleveurs bretons, notamment les plus fragiles qui peuvent du jour au lendemain voir leurs plans d'épandages remis en cause, par l'application de façon drastique du niveau de fertilisation azoté à 140u/n, un **traitement au cas pas devient indispensable.**

L'approche collective préconisée en 1996 aurait évité cette situation a mutualisé au mieux les surfaces disponibles et en responsabilisant les plus importants développement.

Accepter les restructurations externes, en particulier dans les zones les plus fragiles, à aggraver la situation, **d'où l'extrême nécessité d'étendre l'interdiction aux deux bassins versants qui ne sont pas encore concernés par l'arrêté du 1^{er} février 2007**, d'une part et d'autre part, en obligeant les agriculteurs les plus importants qui ont du opter pour le traitement des effluents d'élevage, **à libérer leurs plans d'épandage, au profit des éleveurs les plus modestes.** La circulaire Voynet L Pensec, même si elle n'était pas parfaite, comportait des avancées importantes dans cette dimension.

Au moment où les besoins en eau sont croissants, nous ne pouvons accepter le projet de fermeture de captages, **ceci serait une fuite en avant face à un problème de société majeur.**

L'eau est source de vie, c'est un patrimoine commun. C'est un élément qu'on ne peut remplacer par un autre. Dans le monde près **d'un milliard d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable, alors que les besoins alimentaires de la planète vont plus que doubler dans les 3 ou 4 prochaines décennies.**

Nous sommes dans un des pays les plus riches du monde, si nous avons échoués sur le projet de politique de reconquête de l'eau, il nous faut le reconnaître et revoir, orientations, notamment en privilégiant le volet agronomique.

Le changement des pratiques agricoles devient une demande sociétale, la politique environnementale régionale ne peut se limiter à la situation des 9 bassins versants en infractions, elle doit permettre de rendre durable les efforts déjà faits en donnant les moyens à tous les paysans qui le souhaitent de signer des MAE dans le cadre du PDRH 2007-2013. Un changement durable des pratiques agricoles sera possible si les régions d'Europe pèsent également dans la réorientation nécessaire de la Pac, c'est le sens de l'action des jeûneurs qui dans les Côtes d'Armor arrivent à leurs 27^{ème} W.E..

Il nous faut mettre fin au ratio actuel où 18% des agriculteurs européens touchent 85% des aides. Pour une PAC plus juste, légitime, plus équitable, nous participerons à la reconquête de la qualité de l'eau ; c'est un enjeu social, économique, environnemental.

INTERVENTION de M. Eric MARTIN (Universités de Bretagne)

Le calendrier resserré dans lequel les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont du travailler, aurait pu être une source importante de difficultés, dans l'expression des besoins, l'analyse de la pertinence des projets et de leur mise en priorité. Ces travaux de préparation du CPER ont mobilisé fortement l'ensemble de la communauté universitaire, dans un esprit collaboratif comme l'attestent les projets de recherche qui ont été retenus. Nous noterons sur ce point que si les relations avec la région ont été constantes, la complexité des évaluations, la difficulté des analyses de la part de l'état, a rendu quelque peu complexe le dialogue avec celui-ci.

La région Bretagne a depuis plusieurs décennies, opté pour un aménagement en territoire de la carte universitaire. Ce CPER est l'occasion de conforter le développement de la dernière université créée en France qui n'a pas encore atteint son plein développement. Nous ne pouvons que nous féliciter de la continuité dans lequel s'inscrit ce CPER en regard de cette politique d'aménagement en territoire de la carte universitaire et ceci dans le cadre d'un dialogue constant entre les universitaires, les collectivités, dialogue conduit par la région et l'état au travers du rectorat.

Les universités demandent maintenant que la signature du CPER puisse s'opérer dans les meilleurs délais, afin de mettre en œuvre au plus vite les programmes retenus.

INTERVENTION de M. Bertrand FORTIN (Universités de Bretagne)

Mon intervention porte sur le projet n°3 : conforter la performance de notre système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

En complément des interventions du rapporteur général Michel Nusimovici et de Jean-Claude Bodéré, je peux dire que notre satisfaction pour les montants financiers globaux inscrits à ce volet est quelque peu atténuée par le fait que plusieurs projets figurant à ce programme correspondent à des reports de programmes du contrat de plan précédent, tout particulièrement (mais non exclusivement) sur le site de Rennes. Il conviendra donc, à l'heure de la mise en place des projets, de même qu'à celle du bilan, de ne pas tomber dans les pièges de l'oubli et du « double compte ».

Je ne reviendrai pas sur les conditions de recensement des projets recherche, qui ont conduit parfois à une certaine cacophonie. Il aurait été souhaitable que, dès le départ, la politique de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, qui est, rappelons le, soumise à expertise et validation et qui est coordonnée avec celle des organismes de recherche, soit mieux prise en compte par tous les partenaires.

Je tiens à souligner toute notre satisfaction de constater que, en plus des différentes facettes enseignement supérieur, recherche et innovation figure aussi un volet culture scientifique et technique. S'agissant de l'innovation, il nous apparaît effectivement souhaitable de faire un suivi du rôle et de l'intérêt des différentes structures de valorisation et de transfert. Je rappellerai à cette occasion que les universités et les écoles fondatrices de Bretagne Valorisation n'ont pas cédé à cette tentation de multiplication de structures, mais ont décidé de mutualiser leurs propres services.

Enfin, nous exprimons notre satisfaction que les différentes collectivités aient pu intégrer avec l'état, dans ce contrat, le projet de création du nouvel établissement public Université Européenne de Bretagne, projet qui a été mené ces six derniers mois et dont le décret de création va être publié dans les prochains jours.



INTERVENTION de M. Robert LE FANIC (Comité régional de la FSU)

Nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer sur une maquette de contractualisation toujours en débat. Nous voyons cependant bien que les grandes masses financières sont globalement calées et qu'elles n'évolueront plus que dans une faible proportion. La FSU considère qu'avec une participation envisagée de l'Etat à hauteur de 600 millions d'euros, on demeure très loin de ce qui aurait constitué ne serait ce qu'un maintien de l'effort de l'Etat. Nous redisons ce que nous disions au moment des premières orientations du contrat de projets : sur la base d'un simple maintien de la base antérieure de participation de l'Etat, à périmètre constant et à euro constant c'est une somme de 1041 millions d'euros qui devrait servir de base pour la part de l'Etat. La FSU craint que cette faiblesse de participation de l'Etat n'entraîne des difficultés pour les finances de la région au moment précis où elle doit elle-même assumer les conséquences de la loi de décentralisation de 2004 ainsi que des projets structurants particulièrement lourds. Face aux difficultés financières susceptibles de se poser le risque serait alors grand de recourir à une pression importante à l'encontre des usagers des services. L'exemple de la variation envisagée des tarifs du TGV Est doit amener une réflexion située largement en amont pour éviter des déconvenues.

Les priorités mises en avant dans le contrat de projet reposent assez largement sur une primauté de la dimension économique autour des concepts de compétitivité et de performances, et de la valeur ajoutée à créer. Compte tenu du resserrement des projets autour de grandes priorités on peut comprendre ce choix et penser qu'il rejoint l'attente des citoyens préoccupés par les questions de l'emploi. Mais on doit cependant s'interroger pour savoir dans quelle proportion il intègrera concrètement les dimensions sociales et le partage équitable de la valeur ajoutée à venir, d'équilibre du territoire breton. Ainsi sur le projet numéro un, il est facile d'imaginer qu'au terme de sa réalisation les grands axes nord et sud de la Bretagne sont confortés dans leur dynamisme, ainsi que, globalement, les zones côtières et l'ouest de la région. C'est dès maintenant qu'il faut aussi penser à ne pas accentuer les décrochages qui touchent le centre Bretagne, ni amplifier les déséquilibres d'une attirance quasi exclusive vers les zones littorales. Cette préoccupation doit se retrouver dans l'implantation des moyens haut débit des TIC.

L'actualité sociale la plus récente, voir Alcatel - Lucent, démontre aussi qu'il n'y a pas automatiquement de retour social et humain durable sur investissement. Les collectivités et l'Etat doivent donc s'interroger lors de la contractualisation sur les considérations à intégrer, en amont, pour que l'effort financier collectif et les engagements des salariés ne soient pas détournés.

Le projet 7 rejoint nos préoccupations pour la mise en avant systématique d'un objectif de qualification dans les politiques de formation, entre autre par le biais de la VAE.

Une des principales responsabilités de la région, à savoir la formation secondaire au travers des lycées, est peu présente dans la programmation 2007-2013, si ce n'est au travers de certaines dimensions transversales des projets énoncés, notamment du projet 7 et des conventions additionnelles prévues : développement des espaces numériques de travail, maintenance et assistance informatique, ouverture des lycées sur le monde, développement des initiatives pédagogiques. Ceci

aura comme conséquence de contraindre la région à recourir à ses fonds propres pour toutes les opérations qui s'imposeront sur la durée. Si le projet fait référence au haut niveau de réussite scolaire des jeunes bretons, nous redisons l'importance à s'interroger sur la baisse de l'accès au baccalauréat général constaté depuis plusieurs années, sur les réponses à apporter dans la durée, sur les initiatives à prendre pour une réelle démocratisation de l'accès aux savoirs, particulièrement dans le domaine de la culture, avec des outils de proximité accessibles à tous. Cette préoccupation est à relier à la volonté affirmée de développer l'enseignement supérieur.

La FSU se réjouit de l'effort prévu pour l'enseignement supérieur et la recherche, notamment pour un meilleur accueil des étudiants. Elle constate cependant que les retards pris nécessiteraient des engagements bien plus importants. La FSU considère qu'il est important de veiller à une présence équilibrée des dispositifs universitaires et de recherche sur le territoire breton.

Compte tenu des enjeux de développement durable, des enjeux environnementaux spécifiques à la Bretagne, de la question essentielle de la reconquête de la qualité de l'eau dans notre région, la FSU demande un développement des moyens consacrés à ces questions, une clarification des responsabilités entre Etat et collectivités territoriales.

INTERVENTION de M. Guy JOURDEN (CGT)

Monsieur le Président du Conseil Economique et Social Régional
Mesdames Messieurs les membres du CESR

Nous sommes amenés aujourd’hui à émettre un avis sur le contrat de Projet Etat/région.

Tout d’abord, nous pouvons constater que les conditions de négociations imposées par l’Etat n’ont pas été propices à une élaboration sereine d’un contrat qui engage la Bretagne et ses habitants pour de nombreuses années.

La précipitation dans le calendrier et la proximité d’élections politiques majeures parasitent le contenu de cette négociation.

Cette conduite au pas de charge des contrats de projet illustre l’absence de démocratie sur la stratégie de l’Etat en Régions.

La société civile, les organisations syndicales ne sont informées et ne peuvent donc intervenir qu’une fois et une fois seulement les choix arrêtés.

Quant au CESR même s’il a été régulièrement informé par la Région de l’Etat d’avancement dans l’élaboration du Contrat de Projet, il n’a pas été associé aux négociations notamment au niveau de la Conférence Territoriale qui s’est réunie 8 fois sur le sujet.

Nous sommes uniquement dans une démarche de consultation en excluant totalement une démarche de concertation.

La démocratie sociale, la démocratie participative, aujourd’hui présentes dans nombre de discours, auront été les parents pauvres de ce contrat de projet.

Le lobbying se substitue aujourd’hui à la démocratie.

C’est un problème central, car les contrats de projet, comme tout objectif d’aménagement du territoire, devraient d’abord répondre aux besoins d’amélioration de vie des salariés et des populations

- **En posant les conditions de la pérennité des emplois et des activités.**
- **En répondant aux besoins en matière d’élévation des qualifications, des formations professionnelles et initiales.**
- **En s’appuyant sur des services publics rénovés et sur un pôle financier public.**
- **En développant une sécurité sociale professionnelle et un statut du travailleur salarié**

Lors du lancement des contrats de projet, le gouvernement annonçait une grande révolution dans leur conception en précisant qu'ils seraient réalisés à 100% !! Il dénigrait le retard des anciens Contrats de Plan Etat/Région, oubliant que la non-réalisation de ces derniers résultait uniquement de ses propres restrictions budgétaires.

L'Etat a donc changé les règles du jeu et de financement, de façon unilatérale, sans tenir compte des préoccupations des co-financeurs que sont les Régions, tout en annonçant un taux d'exécution maximal de 80% pour le CPER 2000-2006, soit un solde national négatif de 3,9 milliards d'euros.

Le Groupe CGT souhaite qu'un bilan complet de la réalisation du CPER 2000-2006 soit présenté au CESR.

Le Groupe CGT considère qu'après la loi de décentralisation dite Acte 2 et la suppression du Commissariat au Plan, l'abandon du concept de Contrat de Plan marque un tournant majeur dans le fonctionnement politique de notre Pays.

La substitution du Contrat de Plan, par la notion de Contrat de Projet, n'offre plus aucune garantie d'engagement et de réalisation de la part des gouvernements qui dans la période 2007-2013 agiront au nom de l'Etat.

Les contrats de Projet, qui conduisent à une baisse notable des crédits de l'Etat (12,7 milliards d'euros contre 19,5 milliards d'euros pour le CPER 2000/2006) illustrent comment le gouvernement envisage de conduire les politiques au niveau territorial à partir du fil conducteur dessiné depuis 2002 c'est à dire : l'attractivité et la compétitivité.

Les territoires sont aujourd'hui considérés comme des éléments majeurs dans la concurrence européenne, voire mondiale, pour capter des capitaux et des parts de marché.

Les efforts de l'Etat seront portés prioritairement sur certains d'entre eux afin qu'ils concentrent les atouts d'un environnement favorisant des niveaux élevés de rentabilité.

Le principe des Contrats de Projet, allié à celui des Pôles de Compétitivité, conduira inévitablement à une concurrence entre les territoires, à des déséquilibres d'une Région à l'autre, puisque l'Etat assurera de moins en moins de régulation.

De notre point de vue, c'est au regard de ces considérations qu'il convient d'analyser le contrat de projet Etat/Région Bretagne 2007-2013.

C'est ce que nous allons tenter de faire avant de porter une appréciation sur le projet d'avis qui est soumis au vote.

Tout d'abord concernant les montants financiers et leur répartition entre les 2 contractants.

Le total du Contrat de Projet s'élève dans les prévisions à 1997 millions d'euros dont 600 millions d'euros pour l'Etat et 534 millions d'euros pour la Région.

Rappelons que la part attendue de l'Etat dans la maquette présentée par la Région était de 733 millions d'euros et que la première proposition de l'Etat en juillet était de 501 millions d'euros.

La rallonge de 100 millions d'euros, ainsi que la Convention additionnelle de 35 millions d'euros pour le plan de développement de la langue bretonne, sont à mettre à l'actif de l'âpre lutte qu'a du mener l'Exécutif Régional pour arracher des subsides supplémentaires par rapport aux engagements initiaux de l'Etat.

**Le précédent Contrat de Plan s'élevait au total à 1560,42 millions d'euros.
907,07 millions d'euros pour la part de l'Etat et 653.15 millions pour la Région.**

Même si les périmètres et la logique sont différents, même si le précédent contrat de plan n'a été réalisé qu'à hauteur de 80%, il n'en reste pas moins que les montants globaux baissent de 7% par rapport au réalisé du CPER 2000/2006 et que l'Etat consacre 14% de moins au nouveau CPER, alors que la Région maintient sa participation à euros constants.

D'autre part, nous constatons que les autres Collectivités Territoriales ainsi que les Etablissements Publics de l'Etat, participent à hauteur de 466 millions d'euros soit près de 25% du montant global du Contrat de Projet et ceci sans faire partie des contractants.

De plus, avec 400 millions d'euros, les Fonds européens (FEDER, FEADER, FEP..) s'additionnent aux crédits de l'Etat et représentent 20% du total du CPER.

Au final, la part réelle de l'Etat dans le total du Contrat de Projet n'est plus que de 30%.

Nous constatons également que l'Etat, en refusant toute dotation au grand Projet N°3 « valoriser les filières clefs de l'économie régionale pour créer de la valeur ajoutée et de l'emploi », condamne de fait ce grand Projet et laisse en déshérence des pans entiers de l'économie qui font l'emploi et la valeur ajoutées aujourd'hui en Bretagne.

Comment un Contrat de Projet peut-il ne pas s'intéresser à l'économie actuelle réelle et aider uniquement à l'émergence de l'économie de demain ?

L'avenir industriel de la Bretagne ne peut pas se bâtir sur un champ de ruines.

Certes, il existe un Schéma Régional de Développement Economique, mais qui le porte et qui le budgétise ?

Pas le CPER, ni l'addition de Pôles de Compétitivité dont ce n'est pas la vocation, comme l'indique leur intitulé !!

C'est bien le manque de vision industrielle de ce Contrat de Projet qui inquiète le plus la CGT et les salariés, dans une période où les annonces de licenciements boursiers se multiplient comme chez Alcatel-Lucent ou à l'Aérospatiale.

Il faut admettre qu'à ce jour, la stratégie dite de Lisbonne n'apporte rien de positif en matière de résorption du chômage et de la précarité de l'emploi, bien au contraire.

Autre point qui nous inquiète également c'est le manque de perspectives régionales dans le domaine énergétique pour ce qui concerne la production et la distribution.

Nous approuvons pleinement les moyens affectés au développement des énergies renouvelables, aux économies d'énergie, ainsi que ceux qui seront consacrés pour faire face aux questions de réchauffement climatique.

Mais on ne peut pas faire l'autruche en éludant la question de la production et de la distribution d'énergie nécessaire en Bretagne. L'énergie est au cœur du développement économique et il y a d'énormes carences dans notre Région.

Il est temps de sécuriser les approvisionnements notamment de la pointe Bretagne et les problèmes de la Centrale de Cordemais viennent de le mettre encore plus en évidence.

C'est de la responsabilité de l'Etat et on ne retrouve rien de concret dans le contrat de projet.

En liaison avec le désengagement total de l'Etat du grand projet N°3, cela traduirait t-il pour la période 2006-2013, une politique camouflée de décroissance, donc de désindustrialisation de la Bretagne ?

Le CESR comme les élus régionaux devraient s'interroger sur ces choix de l'Etat.

Rappelons que des industriels ont déjà choisi de ne pas s'installer à la pointe Bretagne uniquement sur le fait que l'alimentation électrique de leur entreprise ne pouvait pas être garantie ni sécurisée.

En matière de transport, nous constatons que les projets concernant les grandes infrastructures sont pris en compte, mais pas ceux concernant les besoins locaux, reportant ainsi sur les collectivités locales les investissements en matière d'infrastructures régionales ou interrégionales.

Enfin, nous tenons à dénoncer l'attitude de l'Etat concernant le Grand Projet N°4 (« développer une politique maritime intégrée »), qui oblige la Région à limiter ses ambitions au moment où, comme le révélera l'étude en cours de la section mer du CESR, il faudrait au contraire impulser une véritable politique maritime en Bretagne ainsi qu'au niveau national.

Encore une fois, l'Etat manque à sa parole et fait supporter la décentralisation des ports de commerce de Brest, Lorient et St Malo à la Région, aux collectivités locales et aux CCI, donc pour une bonne part par nos impôts locaux.

Le CPER n'est réalisé qu'à hauteur de 73% il manque donc 1 millions d'euros pour arriver aux 80% et près de 4 millions d'euros par rapport au prévu.

Le groupe CGT souhaite que la Région maintienne sa participation prévue dans la maquette de novembre soit 30,6 millions d'euros au lieu des 27,4 millions de la nouvelle maquette et constate que si la part attendue de l'Etat est en baisse de 33 millions d'euros celle des autres collectivités locales s'est accrue de 8 millions d'euros.

Tout ceci n'est bien sur pas de nature à nous rassurer sur la réalisation de la RN 164 éligible dans le cadre des Programmes de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI)

Pour conclure, nous réaffirmons ici que les choix, faits par un gouvernement en mal d'avenir, ne sont pas de nature à répondre aux besoins de développement, de cohésion et de solidarité territoriale et intergénérationnelle.

En effet, ce gouvernement a fait le choix de favoriser la compétitivité entre les territoires et donc les salariés et leurs familles, cela en lieu et place d'une réelle complémentarité construite sur la base de coopérations et de mises en commun des compétences de chacun.

Nous réaffirmons également notre revendication de mettre en œuvre des critères de haute qualité sociale et environnementale pour l'attribution des aides publiques.

Nous demandons la mise en place de représentants des salariés partout et notamment dans les pôles de compétitivité.

Nous regrettons l'absence de propositions concernant les risques professionnels et la santé au travail dans cette contractualisation avec l'Etat.

Une dernière remarque avant de conclure, nous pensons que ce contrat de projet doit être évolutif en fonction des projets qui pourraient émerger dans les mois et années qui viennent.

Un projet de déconstruction navale des navires en fin de vie rentre complètement dans ce type de contractualisation avec l'Etat et la CGT avec d'autres a fait des propositions sur ce sujet pour notre région et plus particulièrement le port de Brest.

Le groupe CGT votera l'avis du CESR

INTERVENTION de M. Pierre EUZENES (CFTC)

Monsieur Le Président, Monsieur le Préfet, Monsieur Le Président de Région en complément de l'intervention de Emmanuel LE BOLZER.

Par rapport au point 4 « développer une politique maritime intégrée ».

Pour la CFTC, la mer et le littoral reste emblématique de la région Bretagne.

Cet espace est l'enjeu de nombreuses convoitises, et participe fortement à notre économie actuelle et future. C'est pourquoi, pour la CFTC, la région Bretagne doit se doter d'une politique forte en matière de GIZC, afin de préserver l'accessibilité et l'usage de tous à l'un des derniers espaces synonyme de liberté, les conflits de concurrence d'usage s'en trouveront ainsi limités. La généralisation de cette politique à l'ensemble de la région doit pérenniser, l'accès aux usages divers et variés d'un espace symbolique de mixité sociale indissociable de notre identité régionale.

Merci M. Le Président



INTERVENTION de Mme Annie KERHAIGNON (Comité régional FO de Bretagne)

Cette séance du CESR consacrée principalement au contrat de projet Etat-Région se tient à un moment où tous les départements bretons sont frappés de plein fouet par des fermetures d'usine, des délocalisations, des règlements judiciaires, etc...

Les départements voisins également, telle la Loire Atlantique avec Airbus et les Chantiers de l'Atlantique, dont on vient d'apprendre que le principal actionnaire, glorifié il y a quelques mois par les politiques et certaines organisations syndicales patronales et de salariés, vient d'annoncer qu'il se retirait du groupe.

Comment ne pas parler ici d'Alcatel-Lucent avec 217 suppressions d'emplois à Lannion et 218 suppressions d'emplois à Rennes et Nantes.

Comment ne pas évoquer les papeteries de Mauduit, Nestlé Pestacare et Volaven à Quimperlé avec plusieurs centaines de suppressions d'emplois.

La presse rend compte avec beaucoup d'éclat des « grands plans de licenciement », mais, à côté de ceux-ci, une multitude de petits plans ont cours, touchant de petites entités, rachetées et fermées, entreprises de sous-traitance des grands groupes, mais aussi la multiplication des licenciements des intérimaires, des CDD dont on ne parle quasiment pas.

A Fougères, la Sagem à peine débarrassée de ses 450 intérimaires, Celtic-Plastic, entreprise sous-traitante ferme ses portes : 69 salariés sur le carreau.

A Brest, Jabil sous-traitant d'Alcatel se débarrasse de plus de 50 ingénieurs ; à Brest toujours, le groupe Eurodif prépare plus de 150 licenciements.

A Châteaulin, Doux restructure et s'apprête à supprimer des dizaines d'emplois.

A Rennes, la Barre-Thomas à peine remise de son plan social de 328 suppression d'emplois, le fonds de redressement Silver Point lance, à nouveau un plan de 309 licenciements.

Dans ce contexte, le fait que la maquette de novembre comportant un projet n°3 intitulé « valoriser les filières-clefs de l'économie régionale pour créer de la valeur ajoutée et de l'emploi » disparaisse au prétexte que l'enveloppe de l'Etat de 46,6 millions d'euros souhaitée par la Région soit réduite à une absence totale de crédits est intolérable. Le fait que les enveloppes prévues par la région se trouvent intégrées au projet sur l'enseignement supérieur et la recherche ne peut nous satisfaire.

De plus, nous sommes en droit, dans cette assemblée plénière du CESR, de mettre en cause ici le président de la CCI de Morlaix, mais aussi les CCI de Bretagne, qui n'hésitent pas à démarcher les chefs d'entreprises bretonnes pour proposer des rendez-vous avec « une chargée de mission à la chambre franco-slovaque de Bratislava »... Invitant ainsi M. VIGOUROUX, PDG d'une entreprise finistérienne, par courrier, à « DELOCALISER SA PRODUCTION EN SLOVAQUIE ».

M. VIGOUROUX a d'ailleurs vertement répondu par voie de presse :

« Avez-vous oublié ? »

« Avez-vous oublié, ou n'êtes-vous pas informé, de la délocalisation d'Alcatel, via Jabil en Slovaquie, entraînant du même coup la liquidation de plusieurs entreprises (dernière en date, Electronique du Ponant), la mise en difficulté d'autres (exemple, Brest Tôlerie), la mise au chômage de centaines de salariés de Jabil et Alcatel, remplacés par des emplois « au coût relativement bas » (je vous cite) ? »

M. VIGOUROUX poursuit :

« Contrairement à votre chambre de commerce, je suis persuadé que nos salariés finistériens sont plus qualifiés et plus rentables que la main-d'œuvre en Slovaquie et que, malgré un coût plus bas, la rentabilité finale est plus avantageuse à travailler en France : meilleures prestations, meilleurs services après-vente, meilleures traçabilités, meilleures qualités, meilleurs délais, meilleurs respects de l'environnement ».

Cette prise de position courageuse d'un chef d'entreprise a suscité de la part de notre organisation syndicale un soutien officiel par voie de presse.

Les articles de journaux consacrés à cette affaire du 3 et du 6 mars seront annexés à notre déclaration.

Enfin, à l'heure où l'on négocie le contrat de projet, à l'heure où des sommes importantes sont en cause, à l'heure où des millions d'euros sont débattus pour normalement améliorer le sort des entreprises bretonnes et de leurs salariés, on entend parler de restructuration de groupe comme EADS et il n'est pas inutile de rappeler les sommes perçues par les membres du Conseil d'Administration : pour 14 membres, le montant est de 4.908.190 €

Le maximum pour l'un des membres étant de 1.136.928 €

A cela s'ajoute des jetons de présence variant de 25.000 € à 90.000 € auquel s'ajoute les distributions d'actions, dites « Stock Option » pour un total de 1.425.000 € valeur au 31 décembre 2005.

Auquel s'ajoutent des frais de voiture variant entre 74.085 € et 100.906 € pour trois membres.

Cerise sur le gâteau, alors que les accords sur la pénibilité n'aboutissent pas, le régime de retraite des administrateurs est applicable dès 60 ans pour le Président et entre 60 et 65 pour les autres membres.

Cette litanie de chiffres exorbitants et d'avantages indécents pour les salariés concernés par les plans de suppressions d'emplois doit relativiser l'appréciation que l'on peut avoir sur le contrat de projet.

Merci de votre attention

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT RÉGIONAL DES VOYAGEURS ENTRE LA REGION BRETAGNE ET LA SNCF -2007-2011

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 19 MARS 2007

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de Mars 2007

Commission « Aménagement et Développement des Territoires, Environnement »

Rapporteur : M. Jacques UGUEN

**CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DU
SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT REGIONAL DES VOYAGEURS ENTRE LA
REGION BRETAGNE ET LA SNCF, 2007-2013**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional indique que la première convention d'exploitation TER 2002-2007 est arrivée à échéance le 1er Mars, et que l'objet du rapport est de présenter le bilan de cette convention et de proposer le nouveau dispositif conventionnel pour les 7 ans à venir.

Il indique que la régionalisation du TER en Bretagne présente un bilan très positif, en effet le principe d'un forfait de charges conventionnel a rendu possible une maîtrise des coûts et permet à la SNCF de dégager des marges substantielles sur la période 2002-2007 (près de 12 M€). L'engagement sur le niveau des recettes associé à un dispositif d'intéressement a permis à la région de bénéficier des impacts financiers positifs des progressions de trafic.

Il est à noter que les trafics augmentent de près de 25 % en voyages, le nombre de voyages par jour atteignant plus de 21 000 en 2006 contre 17 200 en 2002, et les recettes augmentent de plus de 40 %.

Le Président du Conseil régional précise que c'est dans ce contexte que s'est déroulée la renégociation de la convention TER.

Il rappelle que l'engagement financier de la Région est de près de 70 M€ en 2006 et que la prochaine convention est marquée par la poursuite d'un engagement régional en faveur du ferroviaire. L'objectif dans le cadre de la renégociation de la convention était de répondre à trois enjeux majeurs :

- Maintenir et améliorer les conditions d'un partenariat équilibré avec la SNCF,
- Mieux répondre au défi de croissance du TER dans un souci d'équité territoriale et sociale,
- Assurer les grands équilibres financiers et l'optimisation des coûts dans la durée.

Cette nouvelle convention doit permettre de maintenir et d'améliorer les conditions d'un partenariat équilibré avec la SNCF par l'équilibre du partage des risques, par la mise en place d'un dispositif d'intéressement pour améliorer la qualité du service, par la transparence des relations contractuelles et une meilleure lisibilité de l'action régionale.

Elle doit également répondre au défi de la croissance dans un souci d'équité territoriale et sociale, c'est dans ce sens que le service AGC est pris en compte dans le forfait conventionnel, le service en gare ainsi que leur rénovation.

Il s'agit également d'assurer les grands équilibres financiers et la maîtrise des coûts dans la durée par la forfaitisation des charges et par l'engagement de la SNCF sur sa productivité.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Malgré les diverses interventions orales sur ce sujet et les explications données la commission regrette que cette communication du Conseil régional soit soumise pour avis au CESR, alors que la convention TER a été signée le 13 Mars.

La commission approuve le fait que cette convention s'étende sur la période 2007-2013, date qui devrait voir aboutir le projet Bretagne à Grande Vitesse.

A partir des bons résultats de la convention venant à échéance, tant en termes de trafic que, de recettes ou de ponctualité, la commission partage les objectifs de la Région de maintenir et d'améliorer le partenariat avec la SNCF, de répondre au défi de la croissance et d'assurer les grands équilibres financiers.

Elle approuve la mise en place de contrôle de la qualité perçue auprès des voyageurs et la notion de partage des risques, notamment sur les éléments manquant aujourd'hui de lisibilité comme l'évolution du coût de l'électricité.

Elle prend acte que sur le plan de la réalisation du service une information systématique est prévue et que la SNCF s'engage à assister la Région dans l'organisation des comités de lignes. Elle ne peut que regretter le silence relatif à la mise en place de ces comités dans la convention elle-même, alors qu'elle figure dans la communication du président du Conseil régional.

La Commission prend acte que la présence humaine dans les points de vente, avec les heures d'ouvertures au public, figure dans la convention et que toute modification importante devra faire l'objet de discussions entre la Région et la SNCF.

Concernant la mise en place de la nouvelle grille tarifaire régionale, la commission approuve le souci de la Région d'offrir au plus grand nombre la possibilité d'accès au service TER, en instaurant à côté des tarifs sociaux SNCF ses propres tarifs. Pour autant si la nouvelle convention TER fait état de la compensation pour les tarifs militaires, le document reçu est muet sur les autres tarifs sociaux SNCF.

Cette convention fait également le descriptif du matériel roulant permettant une offre de qualité sur la région, néanmoins cette offre ne pourra être performante qu'à la condition que l'ensemble des infrastructures soit de bonne qualité, à noter également la grande inconnu qui est l'évolution du coût des péages.

La commission se félicite que le volet emploi soit présent dans cette convention, puisque l'accord négocié prévoit la réalisation d'un atelier de maintenance à Rennes.

En conclusion cette nouvelle convention TER doit permettre une offre de voyages de qualité, avec des tarifs permettant au plus grand nombre d'emprunter les transports en commun.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu de ces observations, la Commission donne acte de la signature de cette convention.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

INTERVENTION de M. Alain LE MENN (Union régionale CFDT Bretagne)



La CFDT souligne sa satisfaction de voir aboutir cette nouvelle convention TER. Cela démontre concrètement que le développement du transport ferroviaire a du sens à condition que l'on s'en donne les moyens. Les progressions affichées tant au niveau de l'offre (70 trains supplémentaires) que des recettes (+ 40%) le démontrent clairement.

La durée de la convention, signée pour 7 ans, outre qu'elle assure une stabilité et la possibilité de travailler sur du long terme, doit permettre à la Région de bien anticiper l'arrivée du TGV en 2013.

La convention fait état d'un projet d'un atelier de maintenance du matériel AGC sur Rennes. Nous souscrivons à ce projet. De plus dans la perspective de la BGV la CFDT demande qu'une réflexion soit menée pour que cet atelier intègre d'ores et déjà la possibilité d'assurer la maintenance des TGV pendulaires (seule la région Bretagne sera dotée de ce matériel), cela aurait le mérite de créer des emplois sur la région.

Avec du matériel rénové, avec la nouvelle offre tarifaire, le trafic ferroviaire devrait croître. Nous osons espérer que les infrastructures, notamment sur les lignes dites secondaires, seront à la hauteur de ce défi.

Enfin on peut regretter que les relations inter régionales (relations avec les régions limitrophes, mais également les Trains Inter Régionaux) soient peu abordées dans la convention..

INTERVENTION de M. Patrice BOUDET (CGT)

Comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises et notamment à la commission Aménagement du Territoire et Environnement du 27 février, la CGT déplore être sollicitée pour donner un avis sur un dossier déjà voté et adopté en plénière du Conseil Régional il y a de cela 5 semaines.

Certes, des explications nous ont été données justifiant des contraintes de calendrier et des contraintes d'engagement sur l'ordre du jour exceptionnel du prochain conseil régional, il n'en demeure pas moins qu'il nous faut être vigilant sur des principes de fonctionnement entre nos deux assemblées.

Après cette remarque, venons-en à la convention de Service Public de Transport Régional de Voyageurs.

Tout d'abord sur le bilan 2002/2006. Ses conclusions restent un succès incontestable de la régionalisation des TER en Bretagne. C'est un fait et la CGT partage l'ensemble des points forts relevés dans la note de présentation de la convention.

Qu'il s'agisse de la Région avec des efforts de développement sur le matériel, la rénovation des gares et l'augmentation de l'offre par exemple, qu'il s'agisse de la SNCF et plus singulièrement des cheminots en terme d'investissement pour améliorer la qualité de service rendu aux usagers, il est incontestable que c'est une réussite avec les résultats que nous connaissons en terme de croissance de recettes et de trafics.

Ce bilan partagé visiblement par tous, les élus, les usagers, la SNCF, les cheminots et la CGT même si elle pose en permanence, la question des moyens suffisants pour assurer un service public de qualité.

Des débuts de réponse figurent dans la nouvelle convention avec l'arrivée des nouvelles rames AGC et la rénovation de matériel. C'est également le cas pour, je cite : «l'engagement renforcé sur le niveau de service en gare» avec les heures d'ouverture des gares. C'est une avancée pour garantir le service public local tout en respectant l'autonomie de gestion de la SNCF.

Toujours au chapitre du positif, la CGT tient également à pointer deux éléments qu'elle porte comme des exigences fondamentales depuis le début de la régionalisation.

Tout d'abord, la question de la démocratie avec la mise en place progressive de comités de lignes. Gageons que la progressivité sera rapide pour être efficace. Ensuite, c'est la durée de la convention qui passe de 5 à 7 ans. C'est bien, d'autres régions ont fait mieux allant jusqu'à 10 ans. Néanmoins, cela donne des perspectives pour l'ensemble des acteurs de cette contractualisation.

Avant de conclure permettez-nous de faire quelques commentaires sur cette décentralisation que la CGT considère comme réussie.

1/ C'est une décentralisation d'organisation de services et non d'entreprise. La SNCF est restée intégrée avec son autonomie de gestion.

2/ La SNCF est l'exploitant unique sur le territoire.

3/ Il y a proximité entre besoins exprimés par les populations et réponses apportées par l'autorité organisatrice.

4/ Il y a une réelle volonté politique de la Région de relever le défi de la modernisation du Service Public.

5/ Il y a l'engagement des cheminots de développer ce trafic de proximité après la bataille du rail en 1995 et de multiples luttes contre les fermetures de lignes « dites secondaires », de gares et de trains « omnibus ».

6/ Enfin, il y a l'intervention des usagers dans les multiples débats organisés par les cheminots mais aussi auprès des élus et de la SNCF.

A notre sens, c'est l'ensemble de cet équilibre qu'il faut continuer à travailler autour de la démocratie participative, l'intervention citoyenne où chacun, dans le rôle qui est le sien, apportera sa pierre à l'édifice du Service Public.

Dans une période où « Entreprise Publique » « Service Public » « Statuts » sont des mots qu'il convient d'éviter d'utiliser dans notre société ultralibérale alors que, pour être moderne, il faut dire « concurrence » « privatisation » « service universel », le Conseil Régional fait confiance à une entreprise publique de service public et à des personnels à statut, c'est incontestablement un signe fort et encourageant pour l'avenir.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***CONVENTION DE TRANSFERT DES AERODROMES
CIVILS DE BREST, QUIMPER, RENNES ET DINARD-
PLEURTUIT***

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 19 MARS 2007

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de Mars 2007

Commission « Aménagement et Développement des Territoires, Environnement »

Rapporteur : M. Jean FLEURY

<p style="text-align: center;">AVIS DU CESR SUR LE RAPPORT DU CONSEIL REGIONAL : « TRANSFERT DES AEROPORTS »</p>

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La loi du 13 août 2004 stipule que la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aérodromes civils appartenant à l'Etat sont transférés au plus tard au 1^{er} janvier 2007 aux collectivités territoriales, ou à leurs groupements, dans le ressort desquels sont situées ces infrastructures. Sont exclues du transfert, les emprises et installations nécessaires aux besoins de la défense nationale, de la sécurité de la circulation aérienne, de la météorologie et de la sécurité civile. La Région s'est portée candidate pour les aéroports de Brest, Rennes, Quimper et Dinard. Le préfet de région a désigné la Région Bretagne bénéficiaire du transfert de ces quatre plates-formes.

A l'issue d'une négociation d'autant plus longue que les responsabilités doivent être partagées de façon claire entre l'Etat et la Région, les périmètres des emprises précisés et les modalités financières arrêtées, le président du Conseil régional soumet à notre assemblée quatre projets de convention de transfert.

En ce qui concerne le partage des responsabilités :

- le contrôle de la navigation aérienne (avec les moyens correspondants) reste du domaine exclusif de l'Etat ainsi que les services de la météorologie,
- la sécurité (sauvetage, lutte contre l'incendie et le péril aviaire) ainsi que la sûreté (des biens et des personnes, en particulier contre des actes malveillants) sont de la responsabilité de la Région sous le contrôle de l'Etat et restent assurés par le concessionnaire ou le concédant,
- la mise en sécurité des servitudes (aéronautiques et radioélectriques) ainsi que le balisage des obstacles sont pris en charge par la Région, l'Etat conservant leurs définitions.

Comme indiqué ci-dessus, la loi stipule les emprises non transférables. Mais l'imbrication de celles-ci avec les autres parties des aéroports, rendait le fonctionnement des plates-formes difficilement gérable. Il a donc fallu arriver à des compromis raisonnables.

Le montant des compensations financières au titre de la dotation de décentralisation a été défini à partir du montant des investissements des 10 dernières années d'une part et des dépenses de fonctionnement des 3 dernières années d'autre part. Par ailleurs, pour Dinard, régi selon le cahier

des charges de 1955, des avances effectuées par la CCI de Saint Malo seront à rembourser. La CCI conteste l'évaluation qui en a été faite par l'audit mais la Région a obtenu que ce soit l'Etat qui assure le remboursement en fin de concession, quel qu'en soit le montant.

Le transfert de propriété devait s'effectuer à compter du 1^{er} mars 2007, un amendement portant sur la date du dit transfert ayant été voté par le Parlement.

Les concessions attribuées aux CCI restent en vigueur à la date du transfert, mais celles-ci arrivent à échéance le 31 décembre 2007 pour Quimper, en février 2009 pour Rennes, le 31 décembre 2009 pour Dinard et le 31 décembre 2015 pour Brest.

Enfin, il est précisé que la région est associée à l'élaboration des plans de servitudes et informée sur les procédures de navigation aérienne.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

L'architecture générale de la convention ainsi que les principes retenus pour sa rédaction ne soulèvent pas de remarques de principe. Un certain nombre d'observations peuvent cependant être formulées.

On peut espérer que les compensations financières dont bénéficiera la Région au titre de la loi du 13 août 2004 seront égales aux charges nouvelles que la Région devra assumer. Il est aujourd'hui difficile de l'affirmer.

Les compensations financières dues pour l'exécution des missions régaliennes (sûreté, sauvetage, péril aviaire) confiées à la Région, ou au tiers exploitant, sont assurées par la taxe d'aéroport et un dispositif de compensation lorsque le montant de cette taxe est insuffisant. Le transfert de propriété ne modifie pas le dispositif, mais soulèvera régulièrement des contentieux, l'Etat étant toujours réticent devant les charges qu'il devrait assumer.

Le régime de concession des aéroports de Brest, Rennes et Quimper (Cahier des charges de 1997 – articles 6 et 50) prévoit qu'à l'expiration de la concession, une indemnité compensatoire est versée au concessionnaire sortant par le concessionnaire rentrant **ou l'autorité concédante**, l'indemnité étant calculée à partir de la capacité moyenne d'autofinancement de la concession. Ce point n'a pas été apparemment abordé dans les conventions et sera à prendre en compte lors de l'attribution des nouvelles concessions.

On notera cependant que les conventions préparées par la Région comportent à juste titre des articles spécifiques consacrés aux dispositions financières contrairement à celles passées jusqu'à maintenant par l'Etat avec des collectivités (Journal officiel du 8 et du 11 mars 2007).

Par ailleurs, en cas d'établissement de nouvelles procédures d'approche des aéroports transférés, il est important que la Région soit associée à leur élaboration et pas seulement informée, comme il est stipulé dans le projet de convention. En effet la Région doit pouvoir faire prendre en compte les aspects environnementaux des procédures : bruit et survols.

L'attribution de la future concession de Quimper est à faire pour le 1^{er} mars 2008 – et non le 1^{er} janvier 2008 – la loi accordant un an après le transfert de propriété pour le renouvellement des concessions.

Enfin, bien que les conventions proposées n'aient pas à traiter du choix des futurs concessionnaires, la Commission attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité de réfléchir dès à présent à cette question, afin que les préoccupations légitimes des acteurs locaux, politiques et

économiques, puissent être prises en compte dans les meilleures conditions au regard de l'intérêt général des Bretons.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

La loi du 13 août 2004 stipule qu'en l'absence d'une convention conclue entre l'Etat et la collectivité, un arrêté du ministre chargé de l'aviation civile définit les modalités du transfert. De ce fait une remise en cause des projets de convention ne paraît pas souhaitable.

La commission émet donc un avis favorable aux propositions du président du Conseil régional, tout en souhaitant que ses observations puissent être prises en compte lors de la finalisation des conventions.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

VŒU DU CESR

« CONCERNANT LE PLAN DE SUPPRESSIONS D'EFFECTIFS DU GROUPE ALCATEL-LUCENT »

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 19 MARS 2007

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de Mars 2007

Commission Développement Economique et Recherche,

Sur proposition de : M. François LE FOLL

**VCEU DU CESR CONCERNANT LE PLAN DE SUPPRESSIONS D'EFFECTIFS DU
GROUPE ALCATEL-LUCENT**

La direction d'Alcatel-Lucent vient d'annoncer la suppression de 12 500 emplois pour l'ensemble du groupe dont 1 500 en France, et ceci quelques semaines seulement après la fusion entre le groupe français Alcatel et le groupe américain Lucent-Technologies. Les suppressions d'emplois envisagées touchent particulièrement l'Ouest : Orvault, Rennes et Lannion.

La direction d'Alcatel-Lucent prend ses décisions alors que la structure financière ne pose pas d'inquiétude. Le coût du travail dans la recherche-développement en Europe serait jugé excessif par le groupe Alcatel-Lucent.

La décision est annoncée sans informations préalables précises, sans écoute ni dialogue avec les partenaires sociaux ni avec les collectivités territoriales, et s'avère de ce seul fait ni compréhensible ni acceptable.

La Bretagne doit faire face pour la quatrième fois en 20 ans à une réduction importante d'emplois dans le secteur des télécommunications. La situation est grave car c'est l'un des piliers majeur de l'économie bretonne qui vacille. L'organisation de la filière télécom entre quelques grands groupes et un grand nombre de sous-traitants conduit ces derniers à subir de plein fouet les décisions de leurs donneurs d'ordre. Au-delà des suppressions d'emplois chez Alcatel-Lucent ce sont aussi des centaines d'emplois de haut niveau qui sont ainsi menacés dans la filière. Les acteurs régionaux, qui ont résolument investis dans le pôle de compétitivité « Images et Réseaux » récemment implanté, souhaitent que la dynamique engagée se poursuive et se développe.

De plus, les crises précédentes nous ont montré que les suppressions d'emplois ne se limiteront pas à ce seul secteur : c'est toute l'économie qui sera frappée par un recul d'activités (commerces, services, bâtiment, services publics...), c'est l'équilibre même de nos bassins d'emplois qui sera en péril avec un affaiblissement prévisible des taxes professionnelles pour les communes et les communautés d'agglomération.

En conséquence, le Conseil Economique et Social de la Région de Bretagne demande au groupe Alcatel-Lucent de tout mettre en œuvre pour éviter les suppressions d'emploi et de préserver le potentiel régional, en particulier en matière de recherche et d'innovation. Le CESR s'adresse

solennellement au gouvernement en lui demandant de mettre en oeuvre les moyens permettant le maintien du potentiel de recherche-développement dans ce secteur industriel stratégique pour l'avenir de notre région comme de notre pays.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Abstentions : (20)
Adopté à l'unanimité

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

INTERVENTION de M. Jean-Edmond COATRIEUX (CGT)

Au travers du vœu qui nous est proposée aujourd’hui et que la CGT soutiendra dans la version telle qu’elle a été adoptée par la commission économique, la question essentielle est : « comment placer les hommes au cœur des choix économiques, prendre en compte les besoins sociaux des salariés et développer durablement l’emploi, créateur de richesse, sur les territoires ? ».

Les logiques de rentabilité immédiate imposées par les actionnaires, notamment des fonds de pension, se heurtent à cette nécessité mais aussi aux besoins d’investissement et de recherche pour les entreprises.

C'est le cas chez Alcatel-Lucent, avec des besoins non satisfaits, sauf pour les gros actionnaires.

Lors de la fusion franco-américaine, le groupe affichait ses objectifs :

- Etre généraliste et avoir une taille suffisante pour supporter des efforts de recherche et de développement sur l’ensemble des produits et technologies
- Réaliser des économies de 1,3 milliards d’euros sur 3 ans dont la moitié sur les effectifs.

Après les licenciements massifs les dernières années, sur 2003 et 2005 les suppressions d’emplois ont atteint 25 % de l’effectif, avec la généralisation du recours à la sous-traitance et l’externalisation de tâches, le bilan est catastrophique.

Dans l’Ouest, cela s’est matérialisé par la fermeture de l’usine de Laval (830 salariés) qu’Alcatel avait vendue.

C’est la même démarche à Brest, où l’usine vendue à Jabil est passée de 692 salariés à 500. Jabil dépend à 95 % du plan de charge d’Alcatel : son avenir est posé. Elle est dans l’attente de contrats pour la poursuite de son activité.

Il en est de même pour un bon nombre de sous-traitants locaux qui eux aussi pâtiront des baisses d’activité du groupe (XBS, Europrocess, Octes, Facéo, CEGELEC, NOVATEC.)

D’ici la fin 2008, le groupe Alcatel-Lucent, pour rassurer ses investisseurs, a donc décidé de passer de 9 000 suppressions d’emplois à 12 500 en délocalisant son potentiel de recherche et développement et ceci après s’être séparé de la production.

Ainsi 1 468 postes seraient supprimés en France (12 % de l’effectif) malgré les investissements à Rennes, les deux centres seraient fermés (moins 218 emplois). Les activités seraient recentrées sur Nantes-Orvault et Lannion où 217 emplois seraient supprimés.

Dans ce contexte, le vocable de flexsécurité prend tout son sens avec d’une part une flexibilité tout azimut pour les salariés et une sécurité maximum pour les dividendes des actionnaires.

Alcatel, France-télécom et Thomson devaient constituer le pilier du pôle de compétitivité images et réseaux. Avec la délocalisation d'une partie de la recherche et développement vers l'Inde, la Chine et la Roumanie, le choix a été fait d'aller à la recherche de bénéfices à court terme au détriment de l'emploi dans nos régions.

Cela démontre les limites pour l'emploi qu'est la mise en place des pôles de compétitivité dès lors qu'ils sont un outil pour mettre en concurrence les territoires.

On peut également s'interroger sur la place et la finalité de ces pôles, financés en partie par de l'argent public, dans une politique de délocalisation d'une partie de la recherche développement des grandes entreprises qui y participent.

Dans cette course à la rentabilité immédiate, des mesures doivent être prises afin que les entreprises assument une responsabilité sociale sur le territoire.

La région les territoires ont investi énormément pendant des décennies dans la recherche, la formation, le développement des PME- PMI.

Ce sont ces investissements qui ont aussi permis à des entreprises comme ALCATEL d'être au niveau où elles sont aujourd'hui et il faudrait admettre que cette entreprise n'ait de compte à rendre à personne sous prétexte que ce sont des actionnaires privés qui la dirige ?

Pour la CGT, les télécommunications ne sont pas des marchandises, elles relient les hommes entre eux, favorisent le développement économique, développent les accès à la culture, à la formation, à la santé... elles sont basées sur des technologies de pointe et nécessitent des emplois hautement qualifiés.

Les entreprises françaises de télécommunications disposent de qualifications et savoir-faire de très haut niveau.

Et pourtant les directions des grandes entreprises françaises poursuivent une gestion spéculative (uniquement destinée à produire un maximum de profit à un instant donné), destructrice d'emplois et de capacité industrielle. Elles sont soumises aux dictats de leurs gros actionnaires qui, au-delà de belles paroles, se soucient comme d'une guigne de l'avenir de notre société, et moins encore de celui des salariés qui créent leurs richesses.

Il était irréaliste de croire que les délocalisations ne toucheraient que la production. Les entreprises des télécoms n'hésitent plus à délocaliser massivement une partie de leur Recherche&Développement comme Alcatel prétend le faire avec ses 1500 suppressions d'emplois annoncées. France Télécom n'hésite pas non plus à supprimer des emplois de R&D dans son plan de 22 000 suppressions de postes.

Cette situation nous interpelle car avec les 217 suppressions de postes, peut importe que ce soit des licenciements secs ou mouillés, majoritairement dans les catégories ingénieur et cadre, c'est autant

d'emplois que n'auront pas les jeunes que forment les lycées, universités et écoles d'ingénieurs des bassins Lannionais et Rennais.

Où vont-ils trouver un emploi à la fin de leurs études ?

Pour les salariés, et plus largement la population des régions concernées, rien ne justifie la décision prise par le groupe franco-américain.

Dans ce contexte, la C.G.T. fait sienne les revendications des salariés :

- Refus de suppressions de sites,
- Refus de regroupement d'activités,
- Refus de suppressions d'emplois,
- Investissement dans la recherche et le développement, créateurs d'emplois et de richesses.

La CGT considère qu'il est nécessaire que :

- la France conserve des activités télécoms performantes,
- que les qualifications des salariés français soient reconnues et préservées.
- que des lois permettent de faire cesser les délocalisations des savoir-faire et des technologies innovantes,
- que les télécommunications redeviennent génératrices d'emplois industriels et technologiques,
- que les usagers que nous sommes puissent tous accéder aux moyens performants de télécommunications, sur l'ensemble du territoire et à des tarifs identiques.

Cela passe par un choix politique de ré-appropriation publique totale du Secteur des Télécommunications.

La mobilisation des salariés, sans faille et unitaire, depuis le 15 février 2007 et le soutien de la population, notamment en Bretagne, démontrent que les salariés sont très attachés à vouloir continuer à vivre et travailler au Pays.

Toutes les organisations syndicales sont unies pour faire front à ces massacres de dizaines de milliers d'emplois dans les trusts géants au moment où tombent les derniers résultats de 2006 pour les groupes du CAC 40, leurs bénéficiaires qui en 2005 s'étaient élevés à 85 milliards d'euros dépasseront probablement cette année les 100 milliards d'euros dont 38 milliards devraient être reversés aux actionnaires sous forme de dividendes, en augmentation de 20% par rapport à l'an dernier.

D'autres choix économiques favorisant l'emploi peuvent être faits.

D'ores et déjà la CGT sera avec les salariés d'Alcatel et du Trégor pour dire haut et fort le samedi 24 mars « NON aux suppressions d'emploi » « NON au délocalisation des industries »

INTERVENTION de M. Joël JOSSELIN (Comité Régional FO de Bretagne)

Le secteur automobile et sa sous-traitance est également touché notamment à la Barre-Thomas à Rennes avec un nouveau PSE prévoyant 309 suppressions d'emplois.

Le CESR s'adresse solennellement au gouvernement en lui demandant de mettre en œuvre les moyens permettant le maintien **des emplois dans ces secteurs** pour l'avenir de notre région comme de notre pays.

INTERVENTION de M. Jacques COLIN (CGT)

L'actualité sociale et économique conforte les positions que nous exprimons depuis quelques années et que nous renouvelons au cours des études en cours sur l'emploi.

La sécurisation des parcours professionnels.

« Retour d'expérience sur quelques grandes mutations et restructurations économiques en Bretagne : leçons à en tirer pour mieux anticiper et agir. »

Cette dernière fait un constat des dispositifs qui se sont mis en place pour gérer des situations de crise suite à des décisions de restructurations qui ont eu pour conséquences: délocalisations, transferts de production, fermetures de sites, licenciements.

Nous devons en tirer les leçons pour anticiper et agir, c'est l'objectif de l'étude.

Au regard des dossiers qui font l'actualité sociale et économique et qui se traduit par des déclarations de tous bords mais surtout par des mobilisations très fortes des salariés avec le soutien des papeteries de Mauduit

Alcatel lucent
Air bus
Les chantiers de l'atlantique,
Goma,
Sagem
Nestlé purina quimperlé
Etc ;

Nous constatons qu'anticiper pour des impératifs financiers, afin de satisfaire seulement aux actionnaires est tout a fait inacceptable, intolérable.

Des actionnaires qui choisissent le profit à très court terme quels qu'en soient les coûts économiques, sociaux et humains.

Des dirigeants d'entreprises de groupes qui «n'obéissent qu'aux injonctions des financiers pour donner un signe positif aux actionnaires et demandent aux salariés d'aller voir ailleurs »,

Il est inacceptable de brader sur l'autel du profit, pour quelques uns, des hommes et des femmes, des secteurs économiques déterminants pour l'avenir de filière industrielle de la Région.

L'entreprise n'est pas une marchandise à acheter et à vendre, en gros ou au détail, au gré des financiers. Elle est une entité sociale dont la finalité première est de répondre aux besoins économiques et sociaux.

« La logique industrielle doit l'emporter sur la logique financière. »

La démocratie sociale doit donc prévaloir sur les droits des actionnaires. Les impératifs financiers, les logiques financières ne peuvent absolument pas permettre de définir des stratégies industrielles. Les salariés et leurs représentants doivent aussi être pleinement informés et consultés sur des décisions qui engagent leur avenir. Ils doivent avoir des droits spécifiques pour intervenir dans les choix stratégiques des entreprises. En particulier, ils doivent disposer des moyens suffisants pour examiner le contenu des projets de fusions et acquisitions et jouir au moins d'un droit de veto suspensif pour contester le pouvoir absolu des actionnaires.

Enfin, lorsque nous revendiquons un nouveau statut du travail salarié, cela constitue également une anticipation, nous le faisons parce que c'est l'intérêt des salariés et parce que c'est aussi la condition d'une nouvelle efficacité économique reposant sur leur propre intervention.

Cette nouvelle efficacité passe par la reconnaissance de la place centrale de l'être humain, de ses connaissances, de ses savoirs faire, de sa créativité dans le travail. Libérer l'initiative pour mieux répondre aux besoins sociaux et aux exigences scientifiques et technologiques est indispensable et impose de dépasser la notion de travail subordonné qui caractérise encore le contrat de travail actuel.

L'insécurité dans et au travail est une réalité qui affecte un nombre sans cesse grandissant de salariés. La Cgt, organisation syndicale de salariés, ne peut s'en satisfaire et considère qu'elle a sur ce point une responsabilité particulière pour proposer des alternatives répondant aux besoins individuels et collectifs de ceux-ci.

Aussi, concernant le vœu qui nous est proposé : son contenu qui a fait l'objet d'une discussion très dense au cours de la dernière Commission économique ne doit pas souffrir d'ambiguïté car il ne peut pas y avoir de politique du moindre mal ou la recherche du compromis politiquement correcte.

INTERVENTION de M. Jean HAMON (Chambre régionale de Commerce et d'Industrie)

J'interviens au nom du collège patronal.

Comme tous les membres du CESR, nous sommes interpellés par le problème soulevé par ce vœu, en particulier dans ses aspects humains. Depuis longtemps, nos organisations s'impliquent dans l'accompagnement des transitions professionnelles. Rappelons les dispositifs ASTRID, PREFIL, PARIE 35, PRIFA.

Pour autant, ce vœu pose-t-il toutes les bonnes questions ?

Prenons trois faits :

- le secteur des télécoms recrute actuellement en Bretagne
- un équipementier chinois du secteur des télécoms s'implante à Lannion
- le miracle économique du pays basque espagnol a reposé sur le postulat qu'aucun secteur n'était condamné.

Ceci nous conduit à poser la question suivante : le secteur des télécoms en Bretagne est-il en déclin ou en mutation ?

Ce dossier est complexe. Les échanges que nous avons eus en commission ont permis d'en améliorer pour une certaine part la compréhension. Néanmoins, nous considérons que la réflexion n'est pas aboutie.

C'est pourquoi nous nous abstenons.

**INTERVENTION de M. Jean FLEURY
(Personnalités qualifiées)**

Je partage la préoccupation présentée par nos Collègues de FO. Mais l'amendement proposé, dont je comprends la motivation, généralise le problème de l'emploi et de ce fait me paraît affaiblir la résolution initiale en dispersant l'attention des lecteurs du vœu. Je m'abstiendrai donc lors du vote de l'amendement.



INTERVENTION DE M. Emmanuel LE BOLZER
(Union régionale CFTC de Bretagne)

Pour la CFTC Bretagne, ces décisions, dans la R&D en particulier, après beaucoup d'autres dont se souviennent les Trégorrois et Bretons, suppriment l'établissement de Rennes de la carte, mettent aussi en danger la pérennité de tout le site Trégorrois et fragilisent le Pôle breton de compétitivité à vocation mondiale «Images et Réseaux», acquis de haute lutte et dont Alcatel CIT est l'un des piliers majeurs. De plus cela va accentuer les sentiments « d'insécurité » et de risque d'exclusion qui fragilisent la VIE des salariés et de leur FAMILLE.

La CFTC Bretagne sait bien qu'une fusion entre deux (tenors) de même domaine d'activité ne se fait pas sans conséquence rapide négative sur l'Emploi, que la concurrence mondiale est acharnée, que les émergences de la Chine et l'Inde en particulier (2,5 milliards et demi d'habitants à eux deux) ne sont pas sans risque, ni opportunité d'ailleurs face à une Europe en crise d'identité et de politique industrielle – on n'a pas fini de payer le NON du référendum -, que la « didacture » des actionnaires est excessive.

La CFTC Bretagne regrette fortement, **qu'en AMONT**, de véritables discussions, débats, propositions et négociations n'aient pas été entrepris réellement avec et entre tous ceux qui sont concernés (Direction, Salariés, actionnaires, Pouvoirs publics, ...). C'est une erreur grave et une Faute industrielle dont ce qui se passe aujourd'hui montrent l'importance.

La CFTC ne peut admettre que les « organes dirigeants » tel qu'Alcatel Lucent prenne des décisions non publiquement justifiées devant lesquelles les Salariés sont placés. C'est insupportable au 21^{ème} siècle !!!

Les Salariés sont eux aussi et d'abord, la richesse de toute Entreprise. Ils veulent être Partenaires respectés, associés et responsables.

Le PDG venu à Rennes et Lannion n'annonce « qu'un plan social garantissant qu'il n'y aura pas de licenciements secs ». Encore heureux mais c'est vraiment un minimum quand on fait de substantiels bénéfices. Pour la CFTC, ce n'est pas parce qu'on a les moyens financiers qu'il faut se défaire de ses responsabilités industrielles et humaines, c'est une hypocrisie qui ne montre que du mépris envers ses salariés. Et que deviennent les salariés de la sous-traitance qui perdront leur Emploi et n'auront pas cette possibilité car les plans sociaux ne les concernent pas.

De plus et surtout, aucune ouverture n'est faite sur les suppressions de sites et d'Emplois... et aucun dialogue n'est ouvert là-dessus... C'est pourtant l'Essentiel demandé.

L'Union régionale CFTC Bretagne demande à la direction d'Alcatel CIT de revoir rapidement, dans la concertation avec toutes les parties concernées, les décisions prises et redonner confiance à Bretagne des TIC et au-delà, demande à la Région et aux Élus « territoriaux » de continuer à faire pression sur Alcatel CIT, d'associer les « Socio-Économiques » ce qui donnerait plus de poids à leurs démarches, et au Gouvernement français de mettre sur pied les bases d'une véritable politique industrielle, de Recherche Développement avec et dans le cadre de l'EUROPE.

VŒU DU CESR

**« SIGNATURE DU DÉCRET DE DÉCLARATION
D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR LA DESSERTE
FERROVIAIRE A GRANDE VITESSE - BRETAGNE
PAYS DE LA LOIRE »**

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 19 MARS 2007

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de mars 2007

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC

VŒU
SIGNATURE DU DECRET DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
POUR LA DESSERTE FERROVIAIRE A GRANDE VITESSE
BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

La desserte ferroviaire à grande vitesse Bretagne Pays de la Loire, dont la mise en service est prévue en 2012, revêt une importance considérable pour les territoires et les entreprises comme l'a rappelé l'avis rendu par la Commission d'enquête d'utilité publique en novembre 2006.

- La desserte ferroviaire à grande vitesse Bretagne Pays de la Loire nous permettra de disposer, au même titre que les autres régions françaises, d'une liaison rapide vers Paris et vers les métropoles nationales et européennes.
- Elle arrimera nos régions à une Europe dont le centre de gravité se déplace vers l'Est et réduira ainsi notre handicap de périphéricité.
- En libérant des capacités sur les installations actuelles, elle favorisera l'amélioration des dessertes locales en TER et offrira des perspectives nouvelles pour redéployer le fret ferroviaire.
- En renforçant l'accessibilité, l'attractivité et la compétitivité économique de nos territoires elle représente un véritable enjeu de développement pérenne et durable du grand ouest.

Au stade actuel d'avancement du projet, les études complémentaires et les travaux de réalisation sont, pour la Ligne à Grande Vitesse Bretagne Pays de la Loire, conditionnés à la signature du Décret de Déclaration d'Utilité Publique par le Chef du Gouvernement.

Désireux que ce projet essentiel pour les territoires de l'Ouest ne prenne aucun retard par rapport au calendrier initialement annoncé lors du CIADT du 18 décembre 2003, le CESR de Bretagne demande à MM. Dominique de VILLEPIN, Premier Ministre, et Dominique PERBEN, Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, que les dispositions soient prises pour que le décret de DUP soit signé dans les meilleurs délais.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

